

Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)

L'Autonomie Stratégique Européenne face aux Crises: Une analyse des Politiques de Défense et d'Énergie

Études de Cas du Fonds Européen de Défense (FED) et du Réseau
Trans-Européen de l'Énergie (RTE-E) de 2014 à 2024

Auteur : Remy Boukarabila
Promoteur(s) : Claire Dupuy
Lecteur(s) : Alexia Marchal
Année académique 2024 - 2025
Master en administration publique, à finalité spécialisée en management et
politique européenne

Déclaration de non-plagiat

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, etc.) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

Date : le 08 janvier 2025

Signature :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping loops and lines, positioned to the right of the 'Signature :' label.

Table des matières

INTRODUCTION	7
CADRE THÉORIQUE	10
NÉO-INSTITUTIONNALISME : UNE APPROCHE CENTRALE POUR COMPRENDRE L'ASE.....	10
THÉORIE DES 3 "I" : IDÉES, INTÉRÊTS, INSTITUTIONS	13
<i>Volet A : Les crises comme déclencheurs de nouvelles idées politiques</i>	16
<i>Volet B. 1 : Le rôle catalyseur des idées dans la transformation institutionnelle</i>	19
<i>Volet B. 2 : Les idées comme moteurs de transformation des ressources</i>	21
<i>Volet C : Les décisions comme aboutissement du processus</i>	23
CONCLUSION.....	25
CADRE EMPIRIQUE	27
QUESTION DE RECHERCHE ET HYPOTHÈSES	27
MÉTHODOLOGIE.....	29
<i>Collecte de données</i>	29
<i>Analyse des études de cas</i>	30
<i>Synthèse et résultats</i>	31
ÉTUDE DE CAS : FED ET RTE-E.....	33
<i>Le Fonds Européen de Défense (FED)</i>	33
<i>Les Réseaux Trans-Européens de l'Énergie (RTE-E)</i>	44
CONCLUSION	64
RÉSULTATS ET DISCUSSION	64
LIMITES ET RECOMMANDATIONS.....	67
PERSPECTIVES FUTURES	67
BIBLIOGRAPHIES	69
ANNEXE 1 : LISTE DES PIC (DURÉE DE VIE)	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXE 2 : TABLEAUX DES PIC	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Introduction

L'Union européenne se retrouve, plus que jamais, confrontée à une série de crises internationales qui menacent non seulement sa stabilité économique, mais aussi sa sécurité collective. Qu'il s'agisse de conflits militaires aux frontières ou de crises énergétiques mondiales, ces événements renforcent la nécessité pour l'Europe de repenser sa capacité à agir de manière indépendante face aux défis globaux.

Depuis la fin de la Guerre froide, l'Union européenne (UE) a été confrontée à un environnement international de plus en plus instable, marqué par une série de crises économiques, sécuritaires et politiques. Face à ces crises, l'UE a été contrainte de revoir et renforcer son approche en matière de sécurité et de défense, la conduisant progressivement à l'élaboration du concept d'autonomie stratégique européenne (ASE). Ce concept tire ses racines dans la culture stratégique française et se définit comme la capacité de l'UE à agir de manière autonome pour préserver ses intérêts stratégiques, en particulier lors de situations de crise, sans dépendre excessivement d'acteurs non européens (Institut des hautes études de défense nationale [IHEDN], 2021).

L'importance de l'ASE a été récemment mise en lumière par la publication de la Boussole stratégique en mars 2022 par le haut représentant de l'UE, Josep Borrell. Ce document stratégique marque une prise de conscience accrue des défis sécuritaires auxquels l'Union est confrontée, ainsi que de la nécessité de renforcer ses capacités d'action autonome. Cette évolution souligne la pertinence de l'ASE dans le contexte actuel des relations internationales, où les crises jouent un rôle de plus en plus déterminant dans les décisions politiques européennes (Conseil de l'Union européenne, 2022).

Le terme « crises » est ici privilégié afin de réduire le champ d'étude aux événements les plus déterminants et soudains, capables d'entraîner des réponses politiques rapides et significatives au sein de l'Union européenne, comme l'ont montré la crise énergétique de 2022 et la guerre en Ukraine.

Cette recherche examine comment les crises transforment les idées et les institutions européennes. À mesure que cette étude a progressé, il est apparu que l'impact des crises ne se limite pas seulement à des décisions ponctuelles des acteurs européens, mais qu'il participe plus largement à la reconfiguration des structures institutionnelles et des cadres normatifs existants.

Ainsi, la question centrale qui guidera cette étude est : « **Dans quelle mesure les crises transforment-elles les idées dominantes et influencent-elles la création et l'adaptation des instruments institutionnels européens liés à l'autonomie stratégique, tout en prenant en compte les divergences d'intérêts entre les États membres?** ». Cette question permet de cerner la dynamique entre les forces extérieures et les réponses internes, en explorant comment ces facteurs façonnent non seulement les politiques publiques européennes, mais aussi les institutions chargées de leur mise en œuvre.

Les crises récentes, qu'elles soient sécuritaires ou énergétiques, ont mis en lumière les vulnérabilités stratégiques de l'UE et ont accéléré la nécessité de développer une autonomie stratégique européenne. Cette notion, loin d'être simplement théorique, est devenue une priorité tangible pour garantir la résilience de l'Union face à un environnement international de plus en plus imprévisible.

En s'appuyant sur la littérature existante, il est postulé que les crises ont un double impact sur les décisions des acteurs européens. Premièrement, ces événements influencent directement les décisions en redéfinissant les priorités stratégiques et les allocations budgétaires, contribuant ainsi à l'autonomie stratégique de l'UE. Deuxièmement, ils incitent les acteurs européens à modifier les cadres institutionnels et les réglementations, influençant la mise en œuvre des politiques publiques pour améliorer la résilience et l'indépendance stratégique de l'Union (Lequesne, 2022; Rosemain, 2024).

Cette étude se concentre sur deux études de cas spécifiques : le Fonds Européen de Défense (FED) et l'Initiative pour l'Interconnexion des Réseaux Énergétiques (RTE-E). Ces initiatives sont représentatives des efforts de l'UE pour renforcer son autonomie dans les domaines de la défense et de l'énergie, deux secteurs essentiels pour l'ASE. L'analyse de ces cas permettra de comprendre comment les crises influencent les priorités stratégiques de l'UE et conduisent à des réformes institutionnelles visant à renforcer sa résilience face aux défis mondiaux.

L'une des principales difficultés méthodologiques rencontrées dans cette recherche réside dans la collecte et l'analyse des données provenant de sources diverses, allant des documents officiels de l'UE aux rapports d'institutions spécialisées et articles de presse. Pour surmonter ces défis, cette étude adoptera une approche qualitative et comparative afin de permettre une compréhension plus nuancée des dynamiques à l'œuvre. En outre, deux études de cas seront réalisées pour examiner les différences entre les périodes de crise et de stabilité, ce qui

permettra d'éclairer les mécanismes par lesquels les crises influencent et transforment les institutions européennes (Jones, Kelemen, & Meunier, 2016).

Ce mémoire est structuré en plusieurs sections. Le premier chapitre, le cadre théorique, abordera les fondements du néo-institutionnalisme et de la théorie des 3 « I » (Intérêts, Idées, Institutions). Le deuxième chapitre se concentre la partie empirique, reprenant la question de recherche, les hypothèses, la méthodologie ainsi que les études de cas détaillées sur le Fonds Européen de Défense et l'Initiative pour l'Interconnexion des Réseaux Énergétiques. Enfin, nous clôturons le dernier chapitre les résultats obtenus dans les études de cas, en discutant des implications pour les politiques publiques de l'UE et en proposant des pistes pour des recherches futures.

Cadre théorique

Néo-institutionnalisme : Une approche centrale pour comprendre l'ASE

Le néo-institutionnalisme est un cadre théorique central pour analyser l'évolution de l'autonomie stratégique européenne (ASE) dans un contexte de crises internationales. Apparue dans les années 1980, cette approche théorique souligne l'importance des institutions dans la structuration des comportements et des choix des acteurs politiques, en particulier au sein de l'Union européenne (UE) (Hall & Taylor, 1996). Contrairement aux théories du choix rationnel, qui envisagent les acteurs comme entièrement libres de leurs décisions, le néo-institutionnalisme reconnaît que les institutions – qu'il s'agisse de normes, de règles ou de conventions – encadrent et contraignent les actions des acteurs, influençant ainsi leurs stratégies et leurs priorités.

Au début des années 1990, l'ASE a commencé à émerger comme un concept de premier plan dans la politique européenne de défense, avec des jalons tels que le Traité de Maastricht en 1992, qui introduit la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) (Zieliński, 2020). La Déclaration de Saint-Malo en 1998 entre la France et le Royaume-Uni a ensuite renforcé cette vision en affirmant que l'Union européenne devait « avoir la capacité d'agir de manière autonome » avec des forces militaires crédibles et des moyens de planification appropriés (Arteaga et al., 2016). Ce tournant dans les années 1990 a marqué la volonté des États européens de réduire leur dépendance envers les États-Unis et l'OTAN pour les opérations de sécurité dans les régions avoisinantes.

Avec le Traité de Lisbonne en 2009, cette vision de l'ASE s'est élargie pour inclure des dimensions économiques, technologiques, et politiques, reflétant un changement vers une autonomie plus intégrée et plus seulement centrée sur les capacités militaires (Helwig, 2020). Depuis, l'ASE n'est plus uniquement un projet militaire, mais un objectif multidimensionnel visant à protéger les intérêts stratégiques européens dans un contexte global incertain (Lavery, McDaniel, & Schmid, 2022).

Le néo-institutionnalisme, avec ses trois sous-branches (historique, de choix raisonné et sociologique), permet d'expliquer cette évolution. En effet, ce cadre théorique montre comment les crises internationales agissent comme des déclencheurs, renforçant le besoin de l'ASE et poussant les institutions européennes à adapter leurs structures pour répondre aux nouveaux

défis. Par exemple, les crises de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine ont révélé des vulnérabilités dans les chaînes d'approvisionnement critiques de l'UE, ainsi que dans sa dépendance énergétique vis-à-vis de pays tiers, tels que la Russie (Grevi, 2021). Ces crises ont ainsi accéléré l'expansion du concept d'ASE, qui inclut aujourd'hui la résilience des chaînes d'approvisionnement, la cybersécurité, et l'indépendance technologique (Lavery, McDaniel, & Schmid, 2022).

Dans cette perspective, le néo-institutionnalisme propose une grille d'analyse pour comprendre comment les institutions européennes évoluent et s'adaptent en réponse aux crises, intégrant de nouvelles idées et en réévaluant les intérêts stratégiques pour répondre aux défis contemporains. Cette dynamique a été renforcée par des initiatives comme la Stratégie globale de l'UE en 2016, qui affirme la volonté de l'Europe de jouer un rôle plus autonome et de se protéger contre des menaces variées, notamment dans les domaines militaire, économique et technologique (Arteaga et al., 2016).

En résumé, l'évolution de l'autonomie stratégique européenne va au-delà du domaine militaire pour inclure des aspects économiques, technologiques et industriels essentiels à l'indépendance de l'Union dans un contexte géopolitique multipolaire (Helwig, 2020). L'ASE vise à renforcer la capacité de l'Union européenne à agir de manière indépendante pour défendre ses intérêts stratégiques et développer sa souveraineté, dans une démarche où la résilience constitue un levier central. Actuellement, l'Europe reste dépendante de partenaires externes, notamment des États-Unis et de l'OTAN, mais l'ASE ambitionne de réduire ces dépendances en développant des capacités autonomes dans des domaines critiques comme la défense, l'énergie et la cybersécurité. En nous appuyant sur le néo-institutionnalisme, nous pouvons mieux comprendre cette transformation de l'ASE, influencée non seulement par des facteurs externes, comme les crises, mais aussi par la capacité interne des institutions européennes à s'adapter et à se réformer pour répondre aux défis du monde actuel.

- **L'institutionnalisme historique** met en lumière l'importance des trajectoires institutionnelles et du concept de dépendance au sentier, selon lequel les décisions passées influencent fortement les choix futurs, souvent de manière irréversible (Pierson, 2000). Cette perspective s'avère particulièrement appropriée dans le contexte de l'ASE, où les crises récentes ont fait resurgir des débats stratégiques déjà présents depuis la fin de la Guerre froide. Par exemple, la trajectoire historique de l'Europe en matière de défense révèle une réticence à dépendre exclusivement des structures de l'OTAN. Ce sentiment s'est cristallisé après la guerre en ex-Yougoslavie, lorsque les États membres ont pris

conscience de la nécessité de développer des capacités propres pour gérer les crises à leurs frontières. Cette dépendance au sentier a progressivement conduit à des initiatives telles que le Fonds Européen de Défense (FED), visant à renforcer la capacité de l'Europe à agir de manière autonome dans le domaine militaire.

Un autre exemple de dépendance au sentier est la dépendance énergétique de l'UE vis-à-vis de la Russie, qui est le résultat de plusieurs décennies de politique énergétique axée sur des partenariats à l'est. Aujourd'hui, alors que l'UE cherche à réduire cette dépendance en réponse à la crise énergétique déclenchée par la guerre en Ukraine, elle doit naviguer dans cet héritage. L'initiative du Réseau Trans-européen de l'énergie (RTE-E), lancée pour renforcer l'autonomie énergétique de l'Europe, s'inscrit dans cette dynamique où les choix passés influencent les solutions envisagées pour l'avenir (Commission européenne, 2021).

- **L'institutionnalisme de choix raisonné** examine comment les acteurs, qu'ils soient étatiques ou non, prennent des décisions en fonction de leurs intérêts au sein d'un cadre institutionnel donné, en pesant les coûts et bénéfices perçus (March & Olsen, 1984). Dans cette approche, les institutions ne sont pas seulement des structures de contrainte ; elles orientent également les actions des acteurs rationnels en fonction des incitations et des ressources qu'elles fournissent. Les États membres de l'Union européenne, confrontés à des crises, adaptent donc leurs stratégies en fonction des règles institutionnelles établies et des ressources institutionnelles disponibles.

Dans le contexte de l'ASE, cette approche permet d'expliquer les différences de position entre les États membres concernant la coopération dans les domaines de la défense et de l'énergie. Par exemple, des pays comme la France soutiennent activement des initiatives telles que le Fonds Européen de Défense (FED), qui correspondent à leurs intérêts stratégiques de renforcement de l'autonomie en matière de défense (Lequesne, 2022). En revanche, des États comme la Hongrie ou la Pologne peuvent montrer une réticence envers une intégration européenne accrue dans ces secteurs, préférant préserver des marges de manœuvre nationales alignées sur leurs priorités domestiques.

Un autre exemple est l'adoption de la Boussole stratégique en 2022, qui représente une décision rationnelle de la part des États membres pour maximiser leurs bénéfices en matière de sécurité collective tout en minimisant les coûts de coordination. Cette initiative permet à l'UE de renforcer sa résilience face aux menaces extérieures sans dépendre excessivement

de l'OTAN ou de l'aide américaine, en s'appuyant sur les ressources institutionnelles déjà existantes au sein de l'UE.

- **L'institutionnalisme sociologique** se concentre sur la manière dont les normes et les valeurs influencent les comportements des acteurs et la formation des institutions. Contrairement aux autres approches, il met en avant l'importance des idées et des identités dans la structuration des politiques publiques. Dans le contexte de l'ASE, cette approche est particulièrement utile pour comprendre comment des concepts comme la solidarité européenne ou l'indépendance stratégique influencent les choix et priorités des institutions européennes (March & Olsen, 2006).

Dès lors, le clivage idéologique entre les visions pro-européennes et eurosceptiques illustre parfaitement comment les valeurs influencent les intérêts et les institutions. Un acteur politique pro-européen sera plus favorable aux initiatives de défense commune, telles que le FED, car elles renforcent l'intégration et l'autonomie de l'Union. En revanche, un acteur eurosceptique aura tendance à privilégier des intérêts nationaux, freinant ainsi les efforts d'intégration et d'autonomie collective.

L'idée d'une Europe capable de se défendre seule a gagné en légitimité au fil des années, culminant avec la publication de la Boussole stratégique en 2022, qui formalise cette vision d'une Europe plus souveraine en matière de sécurité (Conseil de l'Union européenne, 2022). Cette évolution normative montre comment les valeurs partagées peuvent progressivement transformer les priorités institutionnelles et influencer les orientations stratégiques de l'UE dans un monde marqué par des crises et des défis sécuritaires.

Théorie des 3 "I" : Idées, Intérêts, Institutions

Ainsi, les trois approches néo-institutionnalistes – l'institutionnalisme historique, le choix raisonné et le sociologique – propose un cadre essentiel pour comprendre comment l'Union européenne, confrontée à des crises récurrentes, a su adapter ses institutions et réorienter ses politiques dans le but de renforcer son autonomie stratégique. Comme on a pu le voir précédemment, chacune de ces sous-branches éclairent des dimensions spécifiques de ce processus. L'institutionnalisme historique met en lumière l'importance des trajectoires passées et des dépendances au sentier, comme le démontrent les initiatives européennes en matière de défense et d'énergie. Le choix raisonné, quant à lui, met en avant les stratégies des États membres pour aligner leurs intérêts sur les outils tels que le Fonds Européen de Défense (FED)

ou la Boussole stratégique. Enfin, l'institutionnalisme sociologique met en exergue l'influence des normes et valeurs partagées, telles que la souveraineté européenne, tout en révélant les tensions entre visions pro-européennes et eurosceptiques.

Cependant, bien que ces sous-branches fournissent des outils analytiques puissants, leur fragmentation limite parfois la compréhension globale des interactions complexes entre crises, institutions, et acteurs politiques. Les crises récentes, telles que la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine, ont renforcé cette complexité, soulignant la nécessité d'un cadre qui puisse intégrer ces différentes dimensions de manière cohérente (Rosemain, 2024).

Dès lors, pour étudier la dynamique de l'ASE dans un contexte de crises, il nous faut une théorie qui permette une étude multidimensionnelle afin de saisir et de dépasser les limites des approches néo-institutionnalistes classiques en intégrant leurs apports dans une perspective dynamique et interconnectée. La théorie des trois « I » – Idées, Intérêts, Institutions – développée progressivement au fil des décennies, notamment grâce aux contributions de Peter Hall dans les années 1980. La théorie des 3 « I » propose une approche complète qui permet d'analyser comment ces trois dimensions fondamentales interagissent pour façonner les politiques publiques. Cette théorie s'inscrit ainsi dans la continuité du néo-institutionnalisme tout en offrant un cadre élargi pour explorer les mécanismes de transformation politique. En articulant idées, intérêts et institutions, elle fournit une grille d'analyse pour comprendre comment les crises réorganisent les priorités stratégiques et modifient les structures institutionnelles de l'Union européenne.

Le choix de retenir la théorie des 3 « I » comme cadre analytique principal s'appuie sur plusieurs considérations. Premièrement, cette théorie s'inscrit dans la continuité du néo-institutionnalisme, en particulier ses sous-branches historique, de choix raisonné et sociologique. Bien que chacune de ces approches fournisse des éclairages précieux sur les processus décisionnels, leur application isolée limite la compréhension d'un phénomène aussi complexe que l'évolution de l'ASE face aux crises. En effet, chaque sous-branche met l'accent sur un aspect particulier (les trajectoires historiques, les intérêts stratégiques, ou les idées partagées), mais peine à articuler ces dimensions de manière intégrée.

Deuxièmement, la théorie des 3 « I » permet de dépasser cette fragmentation analytique en offrant un cadre précis qui met en lumière les interactions dynamiques entre idées, intérêts et institutions. Ces interactions jouent un rôle clé dans le contexte de l'ASE, où les crises imposent des transformations rapides et souvent simultanées dans les trois dimensions. Par exemple, une

crise énergétique peut engendrer de nouvelles idées sur la résilience et la souveraineté, remodeler les intérêts nationaux et collectifs, et conduire à des réformes institutionnelles.

Troisièmement, en combinant la théorie des 3 « I » avec des approches complémentaires telles que la théorie des réseaux de politiques et celle du transfert de politiques, ce cadre analytique enrichit l'étude en intégrant des dimensions supplémentaires, comme les dynamiques de diffusion des idées ou l'influence des réseaux d'acteurs. Ces dernières permettent d'examiner non seulement les changements internes au système européen, mais aussi les interactions avec des acteurs extérieurs et des cadres transnationaux.

Enfin, ce choix théorique repose également sur une conviction centrale : les idées jouent un rôle prépondérant dans la dynamique des politiques publiques liées à l'ASE. Contrairement aux approches centrées principalement sur les intérêts ou les institutions, cette recherche met en avant l'importance des idées comme moteurs des transformations stratégiques. Les idées, telles que la souveraineté européenne ou la résilience collective, façonnent non seulement les perceptions des crises, mais aussi les priorités stratégiques et les cadres institutionnels qui émergent pour y répondre.

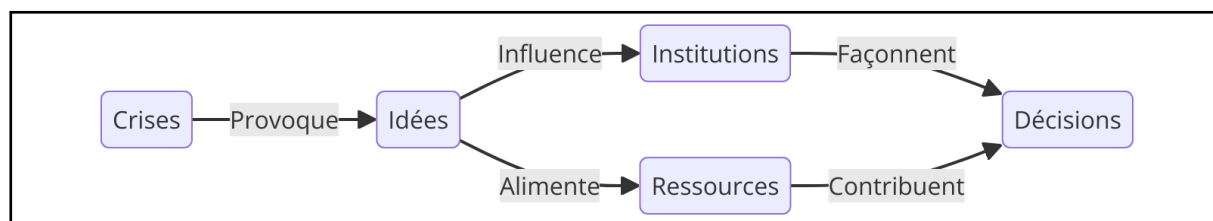
Ainsi, la théorie des 3 « I », enrichie par des approches complémentaires, constitue un cadre analytique robuste pour explorer comment les crises influencent l'ASE. Elle permet d'articuler les dimensions idéologiques, stratégiques et institutionnelles dans un processus intégré, offrant une compréhension plus complète des mécanismes à l'œuvre dans les réponses de l'UE aux défis contemporains.

Cette transition vers un cadre analytique multidimensionnel permet d'approfondir l'analyse des interactions complexes entre crises, idées, intérêts, institutions et ressources dans la construction de l'ASE. Ce cadre facilite la compréhension des mécanismes par lesquels les crises influencent les décisions politiques et la mise en œuvre des politiques publiques liées à l'ASE. Afin de clarifier ce raisonnement et d'illustrer ces interactions, un schéma conceptuel a été élaboré pour structurer l'analyse de ce travail.

Le processus décisionnel au sein de l'Union européenne, en particulier dans le cadre de l'autonomie stratégique européenne, s'articule autour d'une dynamique causale directement influencée par les crises. Ces dernières déclenchent une série de réactions en chaîne qui vont façonner les idées politiques, restructurer les institutions et mobiliser des ressources, pour

finalement conduire à des décisions stratégiques majeures. Le schéma présenté ci-dessous illustre ce processus (**figure 1**), que nous traiterons en 4 volets.

Figure 1



Volet A : Les crises comme déclencheurs de nouvelles idées politiques

Les crises, en tant que perturbations majeures dans le fonctionnement des systèmes politiques et économiques, jouent un rôle crucial dans la reconfiguration des idées et des priorités stratégiques. Selon Saurugger et Terpan (2016), une crise « *marks a phase of disorder in the seemingly 'normal' development of a system, [...] threatening the high priority goals of the decision-making unit, restricting the amount of time available for response, and surprising decision-makers by its occurrence* » (p. 21). En outre, ces auteurs précisent que « *only a threat that is perceived as urgent, in the sense that non-action would be seen as leading to a worsening of the situation, can be described as crisis* » (p. 21). Ces définitions soulignent le caractère disruptif et urgent des crises, qui contraignent les décideurs à ajuster rapidement leurs priorités pour éviter une aggravation de la situation.

▪ **Crises et restructuration des cadres cognitifs**

Les crises influencent directement les représentations mentales des décideurs, redéfinissant les cadres cognitifs par lesquels ils interprètent les événements et envisagent des solutions. Ces cadres, souvent appelés « cartes cognitives », permettent aux acteurs de naviguer dans des environnements complexes et incertains. Selon Florence Allard-Poesi (1996), une carte cognitive est « *une représentation mentale qui structure la perception de la réalité et les choix stratégiques* ». Ainsi, en mettant en lumière les faiblesses structurelles, les crises réorganisent ces cartes cognitives, favorisant l'émergence de nouvelles priorités idéologiques telles que la résilience, la souveraineté, ou encore l'indépendance stratégique.

Par exemple, la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine en 2022 a exposé la dépendance excessive de l'UE vis-à-vis des importations de gaz russe, entraînant un débat intense sur l'importance de la souveraineté énergétique et de la diversification des fournisseurs

d'énergie (Conseil de l'Union européenne, 2022). De même, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité d'une souveraineté sanitaire, renforçant l'idée que l'Union européenne devait être mieux équipée pour faire face aux urgences globales en réduisant sa dépendance aux chaînes d'approvisionnement mondiales (Rosemain, 2024).

- **Crises comme catalyseurs de débats idéologiques**

Outre leur rôle disruptif, les crises provoquent également des débats politiques et idéologiques intenses qui façonnent les réponses stratégiques. Dans le domaine de la défense, par exemple, l'idée d'une autonomie stratégique européenne a émergé en réaction à la perception croissante que l'UE ne pouvait plus se reposer exclusivement sur les États-Unis pour assurer sa sécurité. Cette perception a été amplifiée par les tensions avec l'administration Trump, qui ont semé le doute sur la fiabilité de l'OTAN, poussant les décideurs européens à réévaluer leurs alliances stratégiques (Lequesne, 2022).

Dans le domaine énergétique, les crises ont renforcé l'idée d'une Europe « résiliente » et « indépendante ». Cette idée s'est imposée dans les débats politiques, mettant en avant la nécessité de réorienter les priorités européennes vers les énergies renouvelables et la diversification des fournisseurs (Commission européenne, 2021). Ces débats reflètent également des tensions idéologiques entre europhiles et eurosceptiques. Tandis que les europhiles soutiennent une Europe plus intégrée et capable de prendre des décisions collectives, les eurosceptiques privilégient des politiques centrées sur les intérêts nationaux, compliquant ainsi la mise en œuvre de réponses communes aux crises (Rosemain, 2024).

Ces mécanismes théoriques sont exemplifiés par des initiatives comme le Green Deal européen, qui traduit des principes idéologiques tels que la neutralité carbone en objectifs mesurables, ou encore le programme NextGenerationEU, qui incarne l'idée de résilience par la mise en place de fonds de relance et de transition écologique (Plan de Relance Pour L'Europe, s. d.). Ces initiatives montrent comment les idées stratégiques, issues des crises, prennent forme à travers des institutions structurées.

- **Crises climatiques et transition écologique**

La crise climatique illustre parfaitement le rôle des crises comme déclencheurs d'idées nouvelles. Identifiée dès les années 1980 par des organismes tels que le GIEC, cette crise n'a été pleinement reconnue comme urgente qu'avec l'intensification de ses impacts — sécheresses, incendies, inondations et records de chaleur (Olivier, 2024). Ces évolutions ont conduit les décideurs européens à concevoir des cadres idéologiques novateurs, tels que celui de la transition écologique et de la neutralité carbone.

Le Green Deal européen, lancé par la Commission européenne, constitue une réponse directe à cette crise. Ce projet ambitieux traduit l'idée d'une transformation globale des choix sociétaux et des normes institutionnelles, incarnant la vision d'une Europe en leader mondial dans la lutte contre le réchauffement climatique (Commission européenne, 2021).

- **Crises sanitaires et résilience**

La pandémie de COVID-19 a également mis en évidence la vulnérabilité de l'UE face aux chocs externes. Cette crise a popularisé l'idée de « résilience », définie comme la capacité à s'adapter aux crises tout en préservant les fondements de la société. Cette idée a trouvé une traduction concrète dans l'instrument NextGenerationEU, un programme de relance économique visant à renforcer la solidarité et l'intégration européenne (Conseil de l'Union européenne, 2022 ; Olivier, 2024).

- **Des idées comme fondations des stratégies politiques**

Les dynamiques observées dans le Green Deal et NextGenerationEU se retrouvent également dans des études de cas spécifiques comme le Fonds Européen de Défense (FED) et l'Initiative pour l'Interconnexion des Réseaux Énergétiques (RTE-E). Ces deux instruments, bien que développés dans des contextes distincts — la défense pour le FED et l'énergie pour le RTE-E — suivent des logiques similaires. Ils traduisent des idées stratégiques en cadres institutionnels et normatifs adaptés à leurs secteurs respectifs.

Le FED, en tant qu'outil visant à renforcer l'ASE dans le domaine de la défense, illustre l'intégration des priorités idéologiques de résilience et de souveraineté. De son côté, le RTE-E, qui favorise le développement des infrastructures énergétiques pour améliorer l'indépendance énergétique, reflète les débats autour de la transition énergétique et de la diversification des

sources d'approvisionnement. Ces cas montrent comment les institutions européennes transforment des idées émergentes en politiques tangibles, adaptées à des enjeux spécifiques.

Volet B. 1 : Le rôle catalyseur des idées dans la transformation institutionnelle

Les idées, lorsqu'elles émergent dans un contexte de crise et gagnent en légitimité, influencent directement les institutions européennes. Ces dernières, en tant que structures dynamiques, traduisent les idées en cadres normatifs et opérationnels, façonnant durablement les politiques européennes. Comme le souligne Hall (1993), les institutions constituent les mécanismes par lesquels les idées se transforment en politiques concrètes, influençant les trajectoires collectives de manière structurelle. Cette dynamique est particulièrement visible dans les initiatives phares de l'Union européenne, telles que le Green Deal européen et le programme NextGenerationEU.

- **Le Green Deal européen : une idée devenue structure institutionnelle**

Le Green Deal, lancé en 2019 sous l'impulsion d'Ursula von der Leyen, illustre comment une idée peut se traduire en un cadre institutionnel structurant. Conçu pour positionner l'Europe comme leader mondial de la neutralité climatique d'ici 2050, il repose sur une vision ambitieuse : redéfinir la croissance économique en termes durables et inclusifs (Commission européenne, 2019b). Cette initiative s'appuie sur l'idée d'une Europe résiliente et énergétiquement indépendante, renforcée par des crises telles que la guerre en Ukraine et les tensions sur l'approvisionnement en gaz russe.

Pour concrétiser cette vision, des réformes institutionnelles majeures ont été entreprises, comme la loi climat de 2021 et le plan REPowerEU. Ces mesures traduisent des principes idéologiques tels que la neutralité carbone et la durabilité en objectifs mesurables et en cadres législatifs. Ces réformes impliquent non seulement les institutions européennes, mais aussi les États membres et les acteurs économiques dans une approche coordonnée.

- **L'institutionnalisation de la résilience européenne**

NextGenerationEU constitue un autre exemple marquant de la manière dont les idées abstraites se transforment en structures institutionnelles. Né de la crise de la COVID-19, ce programme incarne les idées de solidarité et de résilience face aux défis globaux (Plan de Relance Pour L'Europe, s. d.). Ce plan de relance historique de 750 milliards d'euros, intégré dans le cadre financier pluriannuel (CFP), a permis de mettre en œuvre un fonds de relance inédit. Ce fonds

poursuit des objectifs stratégiques tels que la transition énergétique, la numérisation et le renforcement des systèmes de santé européens (Plan de Relance Pour L'Europe, s. d.).

Ces deux exemples démontrent la capacité des institutions européennes à traduire des idées en politiques concrètes et en actions stratégiques. Ils montrent aussi comment des cadres institutionnels peuvent s'adapter aux besoins et priorités dictés par des crises spécifiques.

- **Les Idées et les Études de Cas : FED et RTE-E**

Les dynamiques observées dans le Green Deal et NextGenerationEU se retrouvent également dans des études de cas spécifiques comme le FED et le RTE-E. Ces deux instruments illustrent comment des idées stratégiques, nées de crises ou de débats idéologiques, sont institutionnalisées dans des cadres adaptés à leurs secteurs respectifs.

Le FED incarne les idées d'autonomie stratégique et de résilience en matière de défense, en renforçant les capacités industrielles et technologiques des États membres de l'Union européenne. Ce fonds vise à diminuer la dépendance envers des acteurs externes tout en favorisant l'intégration et la coopération au sein de l'UE dans le domaine de la défense.

De son côté, le RTE-E traduit les idées de souveraineté énergétique et de transition écologique en une stratégie concrète d'interconnexion des réseaux énergétiques européens. Ce cadre institutionnel soutient le développement des infrastructures pour sécuriser les approvisionnements en énergie tout en accélérant la transition vers des sources renouvelables.

Ces exemples montrent comment les idées stratégiques peuvent être traduites en politiques tangibles grâce à des institutions capables de s'ajuster aux spécificités des domaines concernés, qu'il s'agisse de la défense ou de l'énergie.

- **Un mécanisme d'adaptation institutionnelle**

Cette interaction entre idées et institutions met en lumière le rôle adaptatif des structures européennes face aux crises. Comme l'explique North (1990), les institutions ne se contentent pas de répondre aux idées dominantes ; elles les transforment en règles et cadres structurants qui orientent les décisions futures. Les institutions européennes, en intégrant les idées émergentes dans leurs processus, jouent également un rôle clé dans la légitimation et la diffusion de ces idées.

Ainsi, qu'il s'agisse du Green Deal, de NextGenerationEU, du FED ou du RTE-E, les institutions ne sont pas de simples agents réactifs. Elles façonnent les idées à travers leur mise en œuvre, leur adaptation à des contextes spécifiques et leur traduction en politiques pérennes.

Volet B. 2 : Les idées comme moteurs de transformation des ressources

Dans le cadre de l'ASE, les idées jouent un rôle central en orientant la mobilisation et l'allocation des ressources. Qu'elles émergent en réponse à des crises économiques, sécuritaires ou climatiques, ces idées structurent les priorités budgétaires de l'Union européenne et dirigent les ressources financières, humaines et symboliques vers des objectifs stratégiques. À travers des instruments tels que le Cadre Financier Pluriannuel (CFP), ces idées prennent forme et se concrétisent en politiques tangibles. Les crises, en accélérant l'émergence de nouvelles idées, révèlent les vulnérabilités existantes et incitent à des réponses politiques fortes, illustrant comment les idées deviennent des leviers pour mobiliser des ressources et transformer les priorités stratégiques.

- **La mobilisation des ressources orientée par les idées**

Les crises provoquent des idées qui définissent les priorités budgétaires de l'Union européenne. Ces idées influencent directement l'allocation des ressources financières et matérielles nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques. Un exemple frappant est celui du Fonds Européen de Défense. Né de l'idée d'une Europe capable d'assurer sa propre sécurité, le FED a émergé en réponse aux incertitudes géopolitiques, notamment les divisions au sein de l'OTAN et les tensions avec l'administration Trump. Cet instrument, créé en 2017, illustre comment les idées peuvent guider les priorités budgétaires et mobiliser des ressources pour renforcer la coopération entre États membres dans le domaine de la défense (Conseil de l'Union européenne, 2022).

Dans le secteur énergétique, la crise provoquée par la dépendance excessive aux importations de gaz russe a catalysé l'idée d'une indépendance énergétique européenne. Cette idée a orienté l'allocation des ressources vers le Réseau Trans-Européen de l'Énergie, un programme clé pour financer des infrastructures énergétiques stratégiques. Ces investissements ont permis de diversifier les sources d'énergie, de renforcer la résilience du marché européen et de promouvoir les énergies renouvelables (Commission européenne, 2021). Ces deux exemples montrent comment les idées, façonnées par des crises, orientent la mobilisation des ressources vers des secteurs prioritaires pour répondre aux défis contemporains.

- **Ressources financières et symboliques : des instruments concrets et politiques**

Les ressources mobilisées par l'Union européenne ne se limitent pas à leur dimension financière. Elles englobent également des ressources symboliques et politiques, essentielles pour légitimer les choix budgétaires et renforcer la cohésion entre les États membres. Par exemple, le programme NextGenerationEU, créé en réponse à la pandémie de COVID-19, illustre parfaitement cette dynamique. Doté de 750 milliards d'euros, cet instrument traduit l'idée de résilience économique et sociale en une action concrète visant à relancer l'économie européenne tout en investissant dans des secteurs stratégiques comme la transition énergétique et la transformation numérique (Plan de Relance Pour L'Europe, s. d.; Commission européenne, 2021).

Au-delà de l'aspect financier, les fonds mobilisés véhiculent également des valeurs fondamentales, telles que la solidarité européenne et la coopération. Ces dimensions symboliques sont essentielles pour donner du sens aux politiques publiques et justifier les choix budgétaires auprès des citoyens et des États membres. En incarnant des principes partagés, ces ressources symboliques renforcent la légitimité des politiques européennes et consolident la résilience collective face aux crises.

- **Lien avec la théorie des 3 "I" : Idées, Intérêts et Institutions**

Le processus d'allocation des ressources, orienté par les idées, s'inscrit pleinement dans la logique de la théorie des 3 "I". Les idées structurent les priorités stratégiques et justifient les investissements dans des domaines clés tels que la défense, l'énergie et la relance économique. Ces idées, cependant, n'agissent pas seules. Les intérêts des États membres jouent également un rôle déterminant dans la répartition des ressources, chaque pays cherchant à concilier ses priorités nationales avec les objectifs collectifs de l'Union. Enfin, les institutions, à travers des cadres normatifs comme le CFP, assurent la coordination et la mise en œuvre de ces idées en allouant les ressources nécessaires de manière cohérente et structurée.

Le CFP, en particulier, joue un rôle crucial en transformant les idées en politiques tangibles. En établissant des priorités budgétaires sur plusieurs années, il garantit que les ressources sont alignées sur les objectifs stratégiques définis collectivement (Guitton & Lequeux, 2023). Ce mécanisme illustre comment les idées, les intérêts et les institutions interagissent pour renforcer l'autonomie stratégique de l'Union européenne face aux crises.

Volet C : Les décisions comme aboutissement du processus

Les décisions politiques européennes représentent l'aboutissement d'un processus complexe amorcé par les crises, nourri par les idées, structuré par les institutions et soutenu par les ressources. Elles traduisent les orientations stratégiques en actions concrètes, marquant ainsi le passage de la réflexion théorique à l'opérationnalisation pratique. En contexte de crise, ces décisions prennent une dimension particulière, car elles sont prises sous une pression temporelle et structurelle considérable. Ce contexte contraint les décideurs à réagir rapidement tout en intégrant des objectifs à long terme pour éviter une aggravation de la situation et poser les bases d'une transformation structurelle.

▪ La prise de décision en contexte de crise

Les crises introduisent des contraintes exceptionnelles sur la temporalité et les priorités des décisions européennes. Comme le soulignent Saurugger et Terpan (2016), une crise ne peut être qualifiée comme telle que lorsqu'elle est perçue comme une menace urgente qui exige une réponse immédiate. Cette urgence renforce l'impact des crises sur les choix politiques et impose aux institutions européennes une réorganisation rapide de leurs priorités. Par exemple, la guerre en Ukraine a révélé la vulnérabilité énergétique de l'Union européenne, conduisant celle-ci à accélérer le renforcement des infrastructures du RTE-E. Cette réorientation budgétaire a permis d'accélérer les investissements dans la diversification des sources d'approvisionnement et dans la résilience énergétique.

Dans le domaine de la sécurité, les tensions géopolitiques croissantes ont conduit à l'adoption de la Boussole Stratégique en 2022. Cette initiative est emblématique de la manière dont une crise sécuritaire peut catalyser des décisions majeures en matière de défense européenne. Elle traduit non seulement les idées de souveraineté et de résilience, mais elle reflète également la nécessité pragmatique pour les États membres de renforcer leur coopération face à des menaces communes. Dans ces exemples, la crise agit comme un déclencheur qui accélère la prise de décisions en les orientant vers des solutions à la fois immédiates et durables.

▪ **Les institutions et leur rôle dans la prise de décision**

Les institutions européennes, telles que la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'UE, jouent un rôle central dans la structuration des décisions politiques. Elles formalisent les priorités stratégiques en cadres normatifs et en mécanismes institutionnels, facilitant ainsi la transformation des idées en actions concrètes. Dans ce processus, les crises constituent un moment clé où les institutions doivent s'adapter ou innover pour répondre aux besoins de l'Union. La crise financière de 2008 en est un exemple marquant. Elle a conduit à la création du Mécanisme Européen de Stabilité (MES), initialement conçu comme un outil d'urgence pour stabiliser la zone euro. Cette décision a institutionnalisé de nouvelles pratiques de gouvernance économique qui ont durablement modifié l'architecture financière de l'Union européenne (Barbier & Lechevalier, 2015).

De manière similaire, le Cadre Financier Pluriannuel (CFP), principal instrument budgétaire de l'Union, a été réorienté pour inclure des priorités telles que la transition écologique et la résilience économique. Ces ajustements budgétaires montrent comment les institutions, face à des crises complexes, sont capables de restructurer leurs mécanismes pour soutenir des transformations structurelles. Le FED et le RTE-E sont des exemples concrets de cette capacité d'adaptation. Le FED, créé pour renforcer l'autonomie stratégique européenne, formalise les idées de souveraineté et de coopération dans le domaine de la défense grâce à des critères rigoureux de financement. Le RTE-E, pour sa part, traduit les principes de résilience énergétique et de diversification des approvisionnements en actions concrètes, à travers des projets d'interconnexion et d'infrastructure soutenus par les institutions.

▪ **Les ressources pour matérialiser les décisions**

Les ressources constituent un élément fondamental pour permettre la mise en œuvre effective des décisions politiques. Dans le contexte de l'Union européenne, le Cadre Financier Pluriannuel représente l'instrument central pour allouer les moyens financiers nécessaires à la réalisation des priorités stratégiques identifiées par les institutions. Dans cette logique, le programme NextGenerationEU a été lancé en réponse à la crise du COVID-19 pour mobiliser des ressources financières inédites, visant à soutenir la relance économique tout en promouvant des objectifs à long terme, tels que la transition écologique et la numérisation (Plan de Relance Pour L'Europe, s. d.). Ce programme témoigne de la capacité des institutions européennes à traduire des concepts tels que la résilience et l'indépendance stratégique en décisions budgétaires concrètes, orientant ainsi les financements vers des projets clés.

- **Les décisions comme reflet d'une dynamique systémique**

Les décisions politiques ne sont pas seulement des réponses ponctuelles à des crises ; elles influencent en retour les idées, les institutions et les ressources, créant ainsi une dynamique systémique. Ce processus de rétroaction permet d'assurer la continuité et l'adaptation du système européen face aux défis. Le Green Deal européen illustre bien cette dynamique. Conçu initialement comme une réponse à la crise climatique, il a redéfini les normes environnementales, structuré les priorités institutionnelles et mobilisé des ressources considérables pour soutenir la transition énergétique. Ce processus démontre comment les décisions, en traduisant des idées en actions tangibles, nourrissent en retour les cadres institutionnels et les débats stratégiques.

Ainsi, les décisions politiques jouent un rôle essentiel dans la dynamique systémique de l'Union européenne. Elles traduisent les idées en réponses concrètes, renforcent les institutions et mobilisent les ressources nécessaires pour orienter l'action publique. Ce cycle continu renforce la capacité de l'Union à répondre aux crises et à poser les bases d'une transformation structurelle cohérente et stratégique.

Conclusion

Les crises, loin d'être de simples perturbations temporaires, jouent un rôle central dans la transformation des systèmes politiques et stratégiques de l'Union européenne. Elles agissent comme des moteurs de réflexion et d'innovation, en remettant en cause les cadres cognitifs et idéologiques existants pour permettre l'émergence de nouvelles idées. Ces idées, catalysées par des moments de rupture, orientent les priorités stratégiques et influencent directement la mobilisation des ressources ainsi que l'adaptation des institutions.

Les institutions européennes, telles que la Commission européenne, le Parlement et le Conseil de l'UE, occupent une place centrale dans ce processus. Elles traduisent les idées émergentes en cadres normatifs et opérationnels, répondant ainsi aux défis immédiats tout en préparant des transformations structurelles durables. Des initiatives comme le Green Deal européen, le NextGenerationEU, le FED et le RTE-E illustrent cette dynamique. Elles montrent comment les crises, en révélant des vulnérabilités structurelles, permettent de structurer des politiques tangibles capables d'allier résilience, souveraineté et innovation dans des domaines clés tels que l'énergie, la défense et la transition écologique.

La capacité de l'Union européenne à allouer stratégiquement ses ressources, qu'elles soient financières, humaines ou institutionnelles, constitue un autre élément déterminant dans ce processus. À travers des mécanismes budgétaires comme le CFP et des programmes exceptionnels comme NextGenerationEU, les ressources deviennent des leviers pour concrétiser des ambitions stratégiques et pour répondre de manière cohérente aux crises contemporaines.

Enfin, les décisions politiques incarnent l'articulation dynamique entre les crises, les idées, les institutions et les ressources. Elles traduisent des orientations abstraites en actions concrètes, tout en alimentant un processus systémique où les réponses immédiates influencent en retour les idées et les priorités futures. Ce cycle continu démontre la capacité de l'Union européenne à transformer les défis en opportunités, en construisant une résilience collective et en posant les bases de son autonomie stratégique.

Ainsi, les crises, les idées, les institutions, les ressources et les décisions forment un système interconnecté qui permet à l'Union européenne de s'adapter, d'innover et de renforcer sa position face aux enjeux globaux. Cette dynamique souligne la pertinence et la nécessité de réponses intégrées et stratégiques pour construire une Europe plus résiliente, souveraine et ambitieuse face aux défis de demain.

Cadre empirique

Question de recherche et hypothèses

Après avoir exploré l'évolution de l'autonomie stratégique européenne (ASE) et construit un cadre théorique basé sur le néo-institutionnalisme et la théorie des trois "I" (Idées, Intérêts, Institutions), enrichi par des approches complémentaires, cette recherche pose la question suivante : « **Comment les crises influencent-elles les décisions des acteurs européens concernant les politiques publiques liées à l'autonomie stratégique de l'UE ?** » Cette question centrale permet d'analyser la dynamique causale entre les crises externes et les réponses internes au niveau européen. Plus précisément, elle explore comment les crises provoquent des débats d'idées, redéfinissent les priorités stratégiques des acteurs, influencent les institutions européennes, et mobilisent les ressources pour aboutir à des décisions politiques.

Dans ce cadre, mon postulat est que les crises agissent comme des déclencheurs, exerçant un double impact sur les politiques publiques : d'une part, elles influencent directement les idées dominantes en modifiant les perceptions, les priorités stratégiques et les intérêts des acteurs politiques ; d'autre part, ces idées réorientent les institutions et mobilisent les ressources, structurant ainsi les décisions politiques prises en réponse aux crises.

Ce processus, représenté dans le schéma explicatif proposé (cf. **Figure 1**), permet de mettre en lumière les interactions dynamiques entre ces différentes dimensions, dans un contexte marqué par des crises successives.

À partir de ce postulat, deux hypothèses sont formulées pour guider cette recherche :

- Hypothèse 1 : Impact direct des crises sur les idées et les décisions

Les crises, qu'elles soient économiques, sécuritaires ou climatiques, agissent comme des déclencheurs qui transforment les idées dominantes, modifiant ainsi les perceptions, les priorités et les stratégies des acteurs européens. Ces nouvelles idées réorientent les débats politiques et façonnent les priorités stratégiques de l'UE, orientant ainsi les premières décisions politiques et budgétaires prises en réponse à ces crises.

À titre d'exemple, la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine a renforcé l'idée de souveraineté énergétique, redéfinissant les priorités des États membres en faveur de la diversification des approvisionnements et des investissements dans les énergies renouvelables.

De manière similaire, la pandémie de COVID-19 a amplifié la notion de résilience économique et de souveraineté industrielle, orientant les priorités européennes vers des mécanismes de réponse rapide, comme les fonds de relance. Ces idées deviennent des points d'ancrage pour les premières décisions politiques, tout en structurant les priorités collectives et nationales.

Les tensions idéologiques entre les europhiles et les eurosceptiques illustrent cette dynamique : les europhiles soutiennent une intégration renforcée pour une Europe souveraine et résiliente, tandis que les eurosceptiques privilégient des solutions nationales ou des alliances traditionnelles comme l'OTAN (Dennison & Varma, 2022). Ces divergences montrent comment les crises réactivent et restructurent des idées préexistantes, influençant directement les premières orientations stratégiques.

- Hypothèse 2 : Impact indirect des crises à travers les idées sur les institutions et la mobilisation des ressources

Les crises, en remodelant les idées dominantes, poussent les institutions européennes à s'adapter pour mieux intégrer les nouvelles priorités stratégiques. Ces adaptations institutionnelles facilitent la mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles, permettant de transformer ces idées en politiques publiques concrètes et durables.

Ainsi, l'idée de souveraineté énergétique a conduit à des réformes structurelles dans la politique énergétique de l'UE, comme les révisions du règlement sur les RTE-E visant à renforcer la sécurité énergétique et à intégrer les énergies renouvelables (European Commission, 2022). De même, la nécessité de relance économique après la crise sanitaire a été traduite institutionnellement par le plan NextGenerationEU, qui a mobilisé des ressources financières sans précédent pour stimuler l'économie et renforcer la résilience de l'Union (Plan de Relance Pour L'Europe, s. d.).

Ces décisions montrent que les institutions, en tant que véhicules d'action, adaptent leurs cadres normatifs et procéduraux pour stabiliser les nouvelles priorités stratégiques. En parallèle, la mobilisation des ressources permet d'opérationnaliser ces priorités, en traduisant les idées émergentes en actions concrètes, telles que des financements ciblés dans des secteurs clés comme l'énergie et la défense.

En conclusion, ces hypothèses mettent en évidence deux mécanismes complémentaires par lesquels les crises influencent les décisions européennes. Tout d'abord, elles restructurent les idées dominantes, qui orientent les premières réponses politiques et budgétaires. Ensuite, elles

conduisent à des ajustements institutionnels et à une mobilisation accrue des ressources pour traduire ces idées en politiques publiques durables. Cette dynamique met en lumière le rôle fondamental des idées dans la configuration de l'autonomie stratégique européenne, en tant que moteur initial du processus décisionnel.

Méthodologie

Pour tester les hypothèses de cette recherche, deux études de cas ont été sélectionnées : le Fonds Européen de Défense (FED) et l'Initiative pour l'Interconnexion du Réseau Trans-Européen de l'Énergie (RTE-E). Ces deux politiques, en lien direct avec l'ASE, permettent d'analyser comment les institutions et les politiques ont réagi face aux crises récentes. La période étudiée, de 2014 à 2024, couvre des moments clés marqués par des crises sécuritaires et énergétiques qui ont influencé les priorités stratégiques et les choix budgétaires de l'Union européenne.

L'approche méthodologique s'appuie sur la méthode des cas similaires (Most Similar Systems Design – MSSD). Cette méthode compare des systèmes ayant beaucoup de points communs, mais qui diffèrent sur la variable étudiée. Le FED et le RTE-E appartiennent à des secteurs distincts (défense et énergie), mais ils répondent à des crises comparables et s'inscrivent dans une logique d'intégration européenne. L'objectif est de comprendre comment les crises influencent l'évolution des idées, la mobilisation des ressources et les décisions institutionnelles dans ces deux domaines stratégiques.

L'analyse repose sur la théorie des Trois « I » – Idées, Intérêts et Institutions – pour étudier l'impact des crises sur les politiques européennes en explorant les interactions entre :

- Les idées, qui stimulent l'innovation politique,
- Les intérêts, qui influencent les stratégies des États membres et des institutions,
- Les institutions, qui encadrent et orientent les décisions politiques et économiques.

Cette approche permet de mieux comprendre comment ces trois éléments s'entrelacent pour façonner les réponses de l'Union européenne face aux défis actuels.

Collecte de données

La collecte de données s'appuie sur une combinaison de sources primaires et secondaires, adaptées à chaque étude de cas. Les sources primaires incluent : des textes législatifs, des règlements et des directives, relatifs au FED, comme le règlement (UE) 2021/697, ainsi qu'au

RTE-E, notamment le règlement (UE) 347/2013 suivi du règlement (UE) 2022/869. Des rapports institutionnels publiés par la Commission européenne, le Conseil de l'UE et l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) viennent compléter ces documents. De plus, les règlements délégués recensant les projets d'intérêt commun (PIC) dans le cadre du RTE-E sont analysés, tout comme les discours et déclarations publiques de commissaires européens, de ministres des États membres et de responsables dans les domaines de l'énergie et de la défense.

Les sources secondaires comprennent des articles académiques et des revues spécialisées portant sur les politiques de défense et d'énergie de l'UE. Des analyses produites par des think tanks européens spécialisés en sécurité, en énergie et en intégration européenne sont également mobilisées, aux côtés d'études réalisées par des experts en géopolitique et en autonomie stratégique européenne. Cette approche garantit une perspective complète et diversifiée pour examiner les politiques étudiées.

Une approche spécifique pour le RTE-E

Pour offrir une vue d'ensemble claire des projets d'intérêt commun (PIC) entre 2014 et 2022, un document synthétique a été préparé (voir **annexe 1** : Liste des PICs – durée de vie). Ce document regroupe tous les PIC répertoriés dans les règlements délégués de l'Union européenne, conformément à l'article 3, paragraphe 4 (Annexe VII du règlement (UE) n° 347/2013), pour les années 2014, 2016, 2018, 2020 et 2022.

L'objectif est de suivre l'évolution des PIC au fil du temps, en identifiant les projets ajoutés, retirés ou modifiés. Il s'agit également de déterminer la durée de vie de chaque projet et d'observer les tendances en matière de financement et les priorités politiques.

Les résultats sont présentés sous forme de tableaux et de graphiques, offrant une visualisation du nombre de projets par catégorie (électricité, gaz, interconnexions) et de leur évolution à travers les années. Cette approche permet d'évaluer la capacité de l'Union européenne à s'adapter aux crises énergétiques successives et de mesurer l'influence des priorités stratégiques sur la sélection des PIC.

Analyse des études de cas

L'analyse des deux études de cas – le Fonds Européen de Défense et le Réseau Trans-Européen de l'Énergie – se déroulera en trois étapes, suivant une logique explicative basée sur la séquence Crises → Idées → Institutions/Ressources → Décisions.

La première étape consiste à identifier les crises et les transformations idéologiques qui en découlent. Cela implique une analyse des crises sécuritaires pour le FED et des crises énergétiques pour le RTE-E, ainsi qu'une étude de leur impact sur les discours politiques, les priorités stratégiques et l'émergence de nouvelles idées au sein des institutions européennes.

La deuxième étape porte sur l'institutionnalisation et la mobilisation des ressources. Il s'agit d'évaluer les réponses institutionnelles, telles que l'adoption de règlements ou la création de fonds, et d'analyser les mécanismes de financement, notamment par le biais du FED et du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) pour le RTE-E.

Enfin, la troisième étape se concentre sur les décisions politiques et leur mise en œuvre. Cette partie examine les projets concrets, comme les initiatives de défense collaborative pour le FED et les projets d'intérêt commun (PIC) pour le RTE-E, tout en comparant leurs résultats en matière de sécurité énergétique et de défense collective.

Ce processus permettra d'obtenir une vision complète de l'impact des crises sur l'élaboration des politiques européennes dans ces deux secteurs clés.

Une analyse thématique des discours pour le FED

Pour l'étude de cas du FED, une analyse thématique des discours politiques et institutionnels a été réalisée afin d'identifier les idées principales ayant influencé les décisions. Les discours ont été sélectionnés à partir de mots-clés spécifiques tels que : **autonomie stratégique, crise, résilience, souveraineté, indépendance, coopération, budget, intégration européenne et défense.**

Cette approche permet de dégager les tendances idéologiques dominantes et de comprendre comment les crises sécuritaires, comme la guerre en Ukraine ou les tensions au sein de l'OTAN, ont façonné la conception du FED.

Synthèse et résultats

Les résultats de cette analyse serviront à tester deux hypothèses principales du mémoire :

1. **Hypothèse 1** : Les crises modifient les idées dominantes, ce qui influence directement les premières décisions politiques.
2. **Hypothèse 2** : En remodelant les idées, les crises incitent les institutions à mobiliser des ressources adaptées, facilitant ainsi l'adoption de politiques publiques durables.

Cette approche comparative vise à mettre en lumière les similitudes et les différences entre les secteurs de l'énergie et de la défense dans leur manière de répondre aux crises. Les conclusions permettront de confirmer, d'infirmer ou de nuancer ces hypothèses, tout en apportant des pistes de réflexion sur l'évolution des politiques européennes d'autonomie stratégique.

Étude de cas : FED et RTE-E

Ce chapitre propose une analyse empirique de deux études de cas emblématiques pour explorer l'impact des crises sur les politiques publiques liées à l'autonomie stratégique européenne : le Fonds Européen de Défense et le Réseau Trans-Européen de l'Énergie. En s'appuyant sur le cadre analytique des Trois « I » (Idées, Intérêts et Institutions), cette étude cherche ainsi à montrer comment les crises transforment les idées, influencent les structures institutionnelles, mobilisent des ressources et façonnent les décisions politiques.

Le Fonds Européen de Défense (FED)

A. Contexte et origines du FED

Le Fonds Européen de la Défense s'inscrit dans un contexte marqué par des transformations profondes de l'environnement géopolitique mondial et des crises multiples qui ont mis en lumière les vulnérabilités structurelles de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense. À partir des années 2010, plusieurs éléments ont conduit les institutions européennes et les États membres à reconnaître l'urgence d'une coopération renforcée pour garantir la sécurité collective et répondre aux nouvelles menaces émergentes.

Avant la création du FED, la défense européenne souffrait d'une fragmentation structurelle et d'un sous-financement chronique. Chaque État membre poursuivait sa politique de défense de manière autonome, entraînant des duplications de capacités, un manque d'interopérabilité entre les forces armées et une absence de coordination stratégique. En 2015, seuls 16 % des équipements de défense étaient acquis de manière collaborative, loin de l'objectif de 35 % fixé par l'Agence Européenne de Défense (AED, 2016). Cette fragmentation était aggravée par une réduction continue des budgets de défense après la crise financière de 2008, laissant la dépense collective des pays européens stagner à 1,3 % du PIB, en deçà des 2 % préconisés par l'OTAN (OTAN, 2015).

En parallèle, les investissements dans la recherche et développement (R&D) militaire restaient faibles. En 2016, l'UE consacrait 7,5 milliards d'euros à la R&D en matière de défense, soit six fois moins que les États-Unis (Commission Européenne, 2018; SIPRI, 2017). Cette situation limitait l'innovation dans des domaines stratégiques comme la cybersécurité ou l'intelligence artificielle, accentuant la dépendance de l'UE envers les États-Unis et l'OTAN pour sa sécurité (Conseil Européen, 2019).

Malgré la création de l'Agence Européenne de Défense (AED) en 2004 et la mise en œuvre de programmes comme l'Action préparatoire pour la recherche en matière de défense (PADR, 2017-2019) et le Programme Européen de Développement Industriel de la Défense (EDIDP, 2019-2020), ces initiatives restaient limitées en termes de budget et de portée (Commission Européenne, 2017, 2019).

Le contexte géopolitique instable et l'émergence de menaces hybrides, telles que les cyberattaques et les pressions géostratégiques croissantes, ont fragilisé la stabilité européenne. Les conflits aux frontières de l'UE, en particulier dans les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ainsi que la crise ukrainienne de 2014, ont rappelé l'importance stratégique pour l'UE de renforcer sa capacité à réagir aux crises sécuritaires (Conseil de l'Union européenne, 2022). La déclaration commune de Rome en 2017 a marqué une étape clé, où les dirigeants des États membres se sont accordés sur la nécessité d'une sécurité et d'une défense communes, tout en promouvant une industrie de défense compétitive et intégrée (Commission européenne, 2018).

Face à ce constat, l'Union a engagé plusieurs initiatives précurseuses pour préparer le terrain à la création du FED. La Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité (SGUE) de 2016 a clairement affirmé la nécessité d'une autonomie stratégique européenne (European Union Global Strategy, 2016). Ce positionnement a été réitéré par Jean-Claude Juncker dans son discours sur l'état de l'Union en 2016, où il a proposé la création d'un fonds dédié pour soutenir les capacités de défense européennes (Juncker, 2016).

Deux programmes pilotes ont alors vu le jour pour tester la faisabilité de cette approche. D'une part, l'Action préparatoire sur la recherche en matière de défense (PADR, 2017-2019) a permis de financer des projets de recherche collaboratifs en défense. D'autre part, le Programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (EDIDP, 2019-2020) a ciblé le développement conjoint de prototypes et de technologies innovantes, en facilitant l'intégration des PME dans la chaîne de valeur européenne de la défense (Commission européenne, 2019a). Les résultats positifs obtenus par ces deux initiatives ont consolidé l'argument en faveur d'une action plus structurée et ambitieuse à travers le FED.

En 2018, la Commission européenne a formalisé la proposition de création du Fonds Européen de Défense dans le cadre du Cadre Financier Pluriannuel 2021-2027 (Commission européenne, 2018). Ce fonds, doté d'un budget de près de 8 milliards d'euros, a été conçu pour combler le fossé entre la recherche et le développement en matière de défense, en offrant un soutien

financier substantiel à des projets collaboratifs à haute valeur stratégique. Les principaux objectifs du FED incluent la réduction de la fragmentation du marché européen de la défense, le renforcement de la Base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) et le soutien aux innovations critiques permettant d'améliorer l'autonomie stratégique de l'Europe (Règlement (UE) 2021/697, art. 3).

Enfin, l'adoption du FED a été accélérée par des crises récentes, notamment la guerre en Ukraine en 2022, qui a révélé les faiblesses de l'industrie de défense européenne et la nécessité de reconstituer les stocks d'armement des États membres (EM). En réponse, le FED est devenu un instrument central pour renforcer les capacités de défense, tout en encourageant les acquisitions conjointes et en promouvant l'innovation technologique comme levier stratégique pour l'UE (Conseil de l'Union européenne, 2022).

Ainsi, le FED s'ancre dans une logique d'adaptation aux crises et de renforcement progressif de l'autonomie stratégique européenne, dans un contexte où les discours politiques ont souligné la nécessité pour l'Europe de « cesser d'être naïve » et d'adopter une approche plus assertive face aux défis sécuritaires mondiaux (Breton, 2021).

B. Les idées comme moteurs du FED

La création du Fonds Européen de Défense est profondément ancrée dans un ensemble d'idées directrices qui ont façonné la réponse stratégique de l'Union européenne face aux crises géopolitiques et économiques. Ces idées, portées par des acteurs politiques influents et nourries par des événements marquants, visent à renforcer l'autonomie stratégique, la souveraineté technologique et la résilience de l'Europe.

1. L'autonomie stratégique européenne comme idée centrale

L'idée d'autonomie stratégique constitue le socle conceptuel du FED. Cette notion repose sur la conviction que l'Europe doit être capable de défendre ses intérêts et d'agir de manière autonome, sans dépendre exclusivement de ses partenaires internationaux comme les États-Unis ou l'OTAN. La Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE, adoptée en 2016, a été un premier jalon dans l'affirmation de cette ambition. Elle souligne que l'Europe doit "prendre son destin en main" pour répondre aux défis sécuritaires dans un monde multipolaire (European Union Global Strategy, 2016).

Les tensions avec l'administration Trump (2016-2020), qui a remis en cause l'engagement des États-Unis au sein de l'OTAN, ont accéléré cette prise de conscience. Comme l'a souligné Jean-Claude Juncker dans son discours sur l'état de l'Union de 2016 : « *L'Europe ne peut plus compter sur les autres pour sa sécurité. Nous devons prendre nos responsabilités* » (Juncker, 2016). Cet appel a été renforcé par des déclarations ultérieures d'acteurs clés comme Josep Borrell, qui a insisté sur le rôle d'une « Europe-puissance » capable d'assumer ses responsabilités en matière de sécurité et de défense (Borrell, 2021).

2. Souveraineté technologique et renforcement de la BITDE

L'idée de souveraineté technologique est un autre moteur essentiel du FED. L'Europe, confrontée à des dépendances croissantes en matière de technologies critiques et d'équipements militaires, a fait de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) un pilier de son autonomie stratégique. Thierry Breton, Commissaire européen au marché intérieur, a déclaré : « *Le FED est un instrument pour réindustrialiser l'Europe et renforcer notre base technologique. Il est essentiel pour notre souveraineté et notre compétitivité* » (Breton, 2020).

Cette idée est étroitement liée à l'ambition d'investir dans des technologies de pointe, notamment dans des secteurs comme le cyberspace, l'intelligence artificielle et l'espace, qui sont considérés comme des domaines clés pour la défense européenne du futur (Commission européenne, 2021). En soutenant la recherche et le développement, le FED vise à réduire la fragmentation du marché européen de la défense et à promouvoir des projets collaboratifs innovants impliquant des entreprises européennes, notamment des PME.

3. Résilience et réponse aux crises

La résilience face aux crises constitue une autre idée fondatrice du FED, nourrie par des événements comme la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. La crise sanitaire a révélé les vulnérabilités structurelles de l'Europe, notamment sa dépendance aux chaînes d'approvisionnement mondiales pour des biens essentiels. Ce constat a élargi le concept de résilience à d'autres secteurs stratégiques, comme la défense.

De manière similaire, la guerre en Ukraine a servi de catalyseur pour l'accélération des initiatives européennes en matière de défense. Cette crise a mis en lumière la nécessité de reconstituer les stocks d'armement épuisés et de renforcer les capacités industrielles européennes. Dans ce contexte, l'idée d'une Europe « résiliente et autonome » s'est imposée

comme une priorité stratégique. Selon Ursula von der Leyen : « *La souveraineté européenne n'est pas un luxe, mais une nécessité. Nous devons être capables de produire ce dont nous avons besoin pour notre sécurité.* » (von der Leyen, 2022).

4. L'Europe comme puissance géopolitique

Enfin, l'idée d'une « Europe géopolitique » a largement influencé la création du FED. L'Union européenne aspire à s'affirmer comme un acteur mondial crédible, capable de projeter ses valeurs et ses intérêts sur la scène internationale. Cette ambition a été portée par des discours politiques insistant sur la nécessité de dépasser la fragmentation des politiques nationales pour promouvoir une coopération européenne plus intégrée. La Commission européenne s'est ainsi positionnée comme une « Commission géopolitique », orientée vers des réponses communes face aux défis mondiaux (Breton, 2020).

Cette approche est complémentaire de la coopération structurée permanente (CSP), qui encourage les États membres à collaborer sur des projets de défense communs pour renforcer l'efficacité des dépenses publiques et réaliser des économies d'échelle. Le FED s'inscrit dans cette dynamique en facilitant la mutualisation des ressources et le développement conjoint de capacités militaires européennes.

5. Conclusion

Les idées d'autonomie stratégique, de souveraineté technologique, de résilience et d'Europe géopolitique constituent les principaux moteurs du FED. Ces idées, nourries par des crises successives et portées par des discours politiques ambitieux, ont permis d'ancrer le FED comme un instrument clé dans la stratégie européenne de défense. En traduisant ces idées en actions concrètes, le FED incarne la volonté de l'Europe de se doter des moyens nécessaires pour assumer son rôle d'acteur global dans un monde marqué par l'incertitude et les transformations géopolitiques.

C. Institutionnalisation et mobilisation des ressources

1. Institutionnalisation du FED

Le Fonds européen de défense s'inscrit dans une dynamique institutionnelle visant à renforcer l'intégration européenne dans le domaine de la défense, en combinant coordination stratégique et innovation technologique. Sa création repose sur le *Règlement (UE) 2021/697*, qui formalise

son rôle au sein des mécanismes institutionnels européens. Ce règlement établit le cadre normatif et opérationnel du FED, en définissant ses objectifs, ses priorités et les modalités d'allocation des ressources (Commission européenne, 2021).

L'institutionnalisation du FED est renforcée par son ancrage dans des structures existantes, telles que la CSP, qui regroupe des États membres engagés dans des projets communs de défense, et l'Agence Européenne de Défense, qui joue un rôle consultatif. En complément, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne assurent un rôle central dans le processus décisionnel et la validation des budgets annuels alloués au FED. Ces interactions institutionnelles illustrent une volonté de coordination entre les différents niveaux de gouvernance européenne.

En outre, le FED s'intègre dans une vision stratégique plus large, alignée avec la *Boussole stratégique* adoptée en 2022. Ce document renforce les ambitions de l'UE en matière de défense et de sécurité en fixant des priorités communes et des objectifs mesurables pour les États membres. Par cette intégration, le FED ne se limite pas à être un outil financier ; il devient une pierre angulaire de la stratégie de défense européenne, en favorisant la standardisation des équipements militaires et la réduction des duplications nationales (Conseil de l'Union européenne, 2022).

2. Mobilisation des ressources

Le FED est doté d'un budget total de 7,953 milliards d'euros pour la période 2021-2027, ce qui reflète l'engagement de l'UE à renforcer son autonomie stratégique. Ce budget est réparti entre deux volets principaux : 2,7 milliards d'euros pour financer la recherche dans les technologies de défense, et 5,3 milliards d'euros pour soutenir le développement de projets collaboratifs (Commission européenne, 2021). L'accent est mis sur la coopération transfrontalière, notamment en impliquant activement les petites et moyennes entreprises (PME) afin de diversifier les chaînes de valeur industrielles et d'encourager l'innovation.

Les ressources du FED sont attribuées à travers des programmes de travail annuels, qui détaillent les priorités stratégiques et les domaines d'intervention. Ces programmes sont élaborés par la Commission européenne, en collaboration avec les États membres, et sont soumis à des critères rigoureux pour garantir la valeur ajoutée européenne des projets. Parmi ces critères figurent l'interopérabilité des équipements, la participation transfrontalière, et la

capacité à répondre aux priorités définies dans la *Boussole stratégique*. Cette approche permet d'optimiser l'utilisation des ressources et d'assurer leur alignement avec les objectifs communs.

Le FED ne fonctionne pas de manière isolée. Il est étroitement lié au *Cadre Financier Pluriannuel*, qui garantit une stabilité budgétaire à long terme, et au programme *Horizon Europe*, qui finance la recherche civile. Ces synergies intersectorielles renforcent la coordination des politiques publiques et maximisent les retombées économiques et technologiques (Commission européenne, 2022). De plus, le FED est conçu pour répondre à des urgences, comme celles liées à la guerre en Ukraine, grâce à des ajustements budgétaires et à la création d'instruments complémentaires, tels que l'*EDIRPA* (Instrument for Defence Industry Reinforcement through Joint Procurement), qui facilite les acquisitions conjointes d'équipements de défense (Commission européenne, 2022).

Enfin, la gestion et le contrôle des ressources sont assurés par des mécanismes d'audit et d'évaluation. Ces dispositifs visent à garantir la transparence et l'efficacité des projets financés. L'AED joue un rôle clé en veillant à ce que les fonds soient alloués à des initiatives stratégiquement pertinentes, tout en assurant leur conformité avec les priorités définies par les États membres.

3. Conclusion

L'institutionnalisation et la mobilisation des ressources du FED illustrent la capacité de l'UE à structurer ses efforts autour d'une vision commune de la défense. En intégrant le FED dans ses structures institutionnelles et en adoptant des mécanismes budgétaires robustes, l'UE démontre sa volonté de renforcer son autonomie stratégique tout en stimulant l'innovation et la compétitivité de son industrie de défense. Ce cadre intégré permet non seulement de répondre aux défis sécuritaires actuels, mais aussi de préparer l'Europe à affronter les crises futures.

D. Les décisions politiques : De la réflexion stratégique à la mise en œuvre

1. Adoption formelle et processus décisionnel

La création du Fonds européen de défense est le résultat d'un processus décisionnel long et structuré, marqué par un consensus progressif entre les institutions européennes et les États membres. Les premières réflexions autour du FED sont nées à la suite de la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de 2016, qui a reconnu la nécessité pour l'Europe d'assumer une plus grande responsabilité pour sa sécurité. La Commission européenne, sous

l'impulsion de Jean-Claude Juncker, a formalisé ces idées dans sa proposition initiale de 2018 visant à établir un cadre budgétaire pour financer des projets de défense européens (Commission européenne, 2018).

L'adoption officielle du Règlement (UE) 2021/697 par le Parlement européen et le Conseil de l'UE en avril 2021 a institutionnalisé le FED en le dotant d'une base juridique solide et d'un budget de 7,9 milliards d'euros pour la période 2021-2027 (Commission européenne, 2021). Ce règlement a marqué une étape décisive en traduisant les objectifs politiques en actions concrètes pour soutenir la recherche et le développement collaboratifs dans le secteur de la défense.

2. Décisions budgétaires et priorités stratégiques

La mise en œuvre du FED repose sur des programmes de travail annuels, adoptés en fonction des priorités identifiées par les institutions européennes et les États membres. Ces programmes fixent les lignes budgétaires et les critères d'attribution des fonds, avec une répartition précise entre :

1. La recherche en matière de défense (2,7 milliards d'euros) pour encourager l'innovation et les technologies émergentes ;
2. Le développement des capacités de défense (5,3 milliards d'euros) pour favoriser la coopération transfrontalière et la réduction de la fragmentation du marché de la défense (Commission européenne, 2021).

Les décisions budgétaires traduisent les idées structurantes comme l'autonomie stratégique et la souveraineté européenne en ressources tangibles, tout en répondant aux besoins immédiats identifiés par les crises récentes. La guerre en Ukraine en 2022 a accéléré ces efforts, en soulignant la nécessité de reconstituer les stocks d'armements et d'investir dans les acquisitions conjointes pour renforcer la sécurité collective de l'Europe (Conseil de l'Union européenne, 2022).

3. La Boussole stratégique et les décisions liées à la sécurité

L'adoption de la Boussole stratégique en mars 2022 a joué un rôle central dans la redéfinition des priorités politiques et stratégiques du FED. Cette feuille de route, approuvée par le Conseil de l'UE, fixe des objectifs ambitieux pour renforcer les capacités de défense européennes, en favorisant :

- Une meilleure coordination des politiques de défense entre États membres,
- L'accélération des projets collaboratifs financés par le FED,
- Le développement des capacités technologiques critiques pour l'autonomie stratégique (Conseil de l'Union européenne, 2022).

La Boussole stratégique a permis d'intégrer les leçons tirées des crises récentes dans les décisions politiques, en les transformant en engagements concrets pour la défense européenne.

4. Mutualisation des efforts et innovation technologique

Les décisions politiques autour du FED traduisent également la volonté de mutualiser les ressources pour surmonter les limites budgétaires et industrielles des États membres. Par exemple, les mécanismes de financement encouragent la coopération transfrontalière entre les entreprises européennes, y compris les PME, afin de renforcer la BITDE (Commission européenne, 2021).

Les priorités stratégiques incluent aussi des investissements dans les technologies de pointe, comme l'intelligence artificielle, le cyberspace, et les systèmes de défense autonomes. Ces choix reflètent la nécessité d'une modernisation rapide des capacités de défense européennes dans un contexte géopolitique marqué par des menaces hybrides et technologiques.

5. Les limites et débats autour des décisions politiques

Malgré ces avancées, les décisions politiques liées au FED ont également suscité des tensions et des critiques. Les débats entre europhiles et eurosceptiques révèlent des divergences quant à la répartition des compétences en matière de défense. Certains États membres, soucieux de préserver leur souveraineté nationale, restent réticents à s'engager pleinement dans des projets collectifs, préférant des solutions nationales (Dennison & Varma, 2022).

De plus, la question de la transparence et du contrôle démocratique des fonds alloués via le FED reste un enjeu majeur, en particulier au Parlement européen, qui demande une surveillance rigoureuse pour garantir que les ressources soient utilisées de manière efficiente et conforme aux objectifs stratégiques de l'UE.

6. Conclusion

En somme, les décisions politiques liées au Fonds européen de défense (FED) illustrent la capacité de l'Union européenne à transformer des crises sécuritaires et des idées stratégiques

en actions concrètes. Le FED repose sur une architecture budgétaire et institutionnelle solide, tout en traduisant des ambitions politiques comme l'autonomie stratégique et la souveraineté européenne. Toutefois, ces décisions sont encore marquées par des défis structurels et des tensions idéologiques, soulignant la complexité du processus décisionnel européen.

E. Résultats

L'analyse du Fonds Européen de Défense (FED) met en évidence les liens complexes entre crises, idées, institutions et décisions. En appliquant les hypothèses de recherche, cette section explore dans quelle mesure le FED reflète un processus de transformation institutionnelle et politique, stimulé par les crises et l'évolution des idées.

L'hypothèse (1) selon laquelle les crises sécuritaires influencent directement les idées dominantes et les décisions politiques est partiellement confirmée par l'étude du FED. Les crises sécuritaires de 2014 (annexion de la Crimée) et 2022 (guerre en Ukraine) ont agi comme des déclencheurs, modifiant la perception des menaces et renforçant l'idée d'une défense européenne plus intégrée.

- La crise de Crimée en 2014 a renforcé l'idée d'autonomie stratégique, poussant l'UE à chercher une indépendance accrue vis-à-vis des garanties de sécurité américaines. Cela a conduit à la Stratégie Globale pour la politique étrangère et de sécurité (SGUE) en 2016.
- Les tensions avec l'administration Trump entre 2016 et 2020 ont accentué cette volonté, poussant à des réflexions sur une Europe capable de se défendre en dehors de l'OTAN. La notion de souveraineté technologique et militaire a gagné du terrain.
- La guerre en Ukraine en 2022 a consolidé ces idées, entraînant des décisions budgétaires immédiates pour renforcer les stocks militaires par des achats conjoints.

Cependant, bien que ces crises aient influencé les idées et les discours politiques, elles n'ont pas suffi, à elles seules, à accélérer la mise en œuvre du FED. L'idée d'autonomie stratégique s'est heurtée à des résistances nationales, certains États membres tenant à préserver leurs compétences en matière de défense (Dennison & Varma, 2022).

L'hypothèse (2) suggère que les crises poussent à des réformes institutionnelles, facilitant ainsi la mobilisation des ressources et l'adoption de politiques concrètes. Cette dynamique est clairement visible dans le cas du FED.

- Les institutions européennes, telles que la Commission, le Conseil et le Parlement, ont progressivement intégré l'idée d'une défense commune. Ce processus s'est traduit par des ajustements réglementaires et la création de nouveaux instruments financiers (PADR, EDIDP).
- Le FED s'est construit progressivement grâce à des étapes intermédiaires comme l'Action préparatoire sur la recherche en matière de défense (PADR) et le Programme européen de développement industriel (EDIDP), servant de phases expérimentales avant la mise en place officielle du FED en 2021.
- L'adoption de la Boussole stratégique en 2022 montre l'adaptation continue des institutions aux besoins des États membres, alignant les financements du FED avec les priorités stratégiques de l'UE.

Ce processus démontre que l'intégration institutionnelle et la mise en place de cadres financiers sont des leviers essentiels pour transformer des idées en actions concrètes.

Résultat provisoire :

L'hypothèse 1 est partiellement validée. Les crises ont bien façonné de nouvelles idées politiques et ont contribué à la création du FED, mais les intérêts nationaux et les divergences idéologiques ont freiné une adoption rapide de décisions concrètes.

L'hypothèse 2 est largement validée. La mobilisation du FED a nécessité des réformes institutionnelles et des ajustements réglementaires, montrant comment les crises peuvent remodeler les structures institutionnelles et faciliter l'émergence de politiques publiques durables.

L'analyse du FED confirme que les crises jouent un rôle clé dans la transformation des politiques européennes, bien que leur influence directe soit parfois limitée par des résistances internes. Cependant, leur impact indirect, à travers des réformes institutionnelles et des mécanismes financiers, apparaît comme un moteur essentiel de l'évolution des politiques publiques, validant ainsi la deuxième hypothèse de manière plus nette.

Les Réseaux Trans-Européens de l'Énergie (RTE-E)

A. Contexte et origines du RTE-E

La création des Réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E) s'inscrit dans un contexte plus large de construction du marché unique de l'énergie et de renforcement de l'intégration européenne. Dès les années 1990, la nécessité de moderniser les infrastructures énergétiques de l'Union européenne et d'interconnecter les réseaux nationaux est apparue comme une réponse aux défis liés à la sécurité d'approvisionnement, à la transition énergétique et à la compétitivité économique.

Avant l'adoption du règlement (UE) n° 347/2013, les infrastructures énergétiques de l'UE souffraient de plusieurs lacunes structurelles. Les réseaux nationaux étaient souvent développés de manière indépendante, créant des « îlots énergétiques » incapables de partager efficacement l'énergie entre États membres. Cette fragmentation limitait les échanges transfrontaliers, ralentissait l'intégration des marchés et renforçait la vulnérabilité de certains États face aux crises d'approvisionnement. L'absence de cadre législatif clair pour les projets d'infrastructure énergétique transnationale entraînait également des retards importants dans l'approbation et le financement des projets. De plus, la coordination insuffisante entre les régulateurs nationaux entravait le développement d'infrastructures critiques (Commission européenne, 2011).

L'adoption du règlement (UE) n° 347/2013 a marqué un tournant en établissant des orientations pour le développement d'infrastructures énergétiques transeuropéennes. Ce règlement visait à créer un cadre juridique facilitant la mise en œuvre de projets d'intérêt commun (PIC), essentiels pour atteindre les objectifs de l'Union en matière de sécurité énergétique, de durabilité et d'intégration des marchés (Règlement (UE) n° 347/2013).

Cependant, en raison de l'évolution rapide du paysage énergétique, notamment avec l'urgence climatique et les tensions géopolitiques croissantes, ce règlement a été abrogé et remplacé par le règlement (UE) 2022/869. Le nouveau texte, qui reflète les ambitions renforcées du Pacte vert pour l'Europe, adapte les infrastructures aux objectifs de neutralité climatique à horizon 2050 et soutient la diversification des sources d'énergie, mettant davantage l'accent sur les énergies renouvelables et les infrastructures d'hydrogène (Parlement européen et Conseil de l'UE, 2022).

L'adoption de ce règlement répondait à plusieurs constats majeurs :

- Fragmentation des réseaux énergétiques européens : Les infrastructures énergétiques de nombreux États membres manquaient d'interconnexion, limitant ainsi la capacité d'échange transfrontalier et la résilience du système face aux crises énergétiques.
- Dépendance aux importations d'énergie : L'UE, fortement dépendante de fournisseurs externes pour ses besoins énergétiques, cherchait à réduire cette vulnérabilité par une diversification des sources d'approvisionnement et une meilleure circulation de l'énergie entre les États membres (Commission européenne, 2020).
- Objectifs climatiques ambitieux : Dans le cadre du *Pacte vert pour l'Europe* et de la stratégie énergétique 2020-2030, l'UE a renforcé ses engagements en faveur de la décarbonation, nécessitant la modernisation des infrastructures pour favoriser l'intégration des énergies renouvelables (Commission européenne, 2019b).
- Crises énergétiques et géopolitiques : Les tensions avec la Russie, principal fournisseur de gaz naturel, ont accentué l'urgence de réduire la dépendance énergétique en renforçant les interconnexions et les infrastructures de stockage (Conseil de l'Union européenne, 2022).

Les premières listes de projets d'intérêt commun (PIC) ont été adoptées en 2013, marquant une étape cruciale dans la mise en œuvre de cette politique. Ces projets, sélectionnés sur la base de critères précis définis par l'article 4 du règlement (UE) n° 347/2013, devaient répondre à des besoins spécifiques liés à l'intégration du marché de l'énergie, à la sécurité d'approvisionnement et à la durabilité (Règlement (UE) 2013/1391).

Les règlements délégués publiés tous les deux ans, tels que ceux de 2014, 2016, 2018, 2020 et 2022, ont permis d'actualiser cette liste et de suivre l'évolution des projets (Commission européenne, 2022). Toutefois, avec l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2022/869, les projets précédemment établis sous l'ancien cadre juridique conservent leur éligibilité pendant une période de transition de quatre ans, assurant ainsi la continuité des projets stratégiques tout en intégrant les nouvelles priorités européennes.

Les RTE-E constituent ainsi un pilier fondamental de la politique énergétique européenne, contribuant non seulement à la sécurité d'approvisionnement mais aussi à l'affirmation de l'UE en tant qu'acteur géopolitique capable de garantir sa souveraineté énergétique dans un contexte de crises multiples.

B. Les idées comme moteurs du RTE-E

L'élaboration du Réseau transeuropéen de l'énergie a été réalisée dans une dynamique idéologique portée par des concepts fondamentaux tels que l'intégration du marché européen de l'énergie, la sécurité énergétique, la décarbonation et la souveraineté énergétique. Ces idées ont été façonnées par des crises successives et des évolutions géopolitiques, renforçant progressivement la nécessité d'une infrastructure énergétique européenne interconnectée, résiliente et durable.

1. La sécurité énergétique : un impératif stratégique

L'un des moteurs idéologiques centraux derrière le RTE-E est la nécessité d'assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique pour l'ensemble des États membres. Depuis les crises énergétiques des années 2000, notamment la crise du gaz entre la Russie et l'Ukraine (2006 et 2009), la vulnérabilité de l'UE face à la dépendance aux importations énergétiques est devenue une priorité stratégique. La pandémie de COVID-19 a ensuite révélé les failles structurelles du système énergétique européen, en mettant en lumière les risques liés aux perturbations des chaînes d'approvisionnement et à l'instabilité du marché (Borjas & Doran, 2024).

L'idée de réduire cette dépendance a été un catalyseur essentiel dans l'élaboration du règlement (UE) n° 347/2013, marquant une volonté d'accroître les interconnexions et la diversification des sources d'énergie (Commission européenne, 2013). La mise en œuvre des Projets d'Intérêt Commun découle directement de cette idée. Ces projets, favorisant les interconnexions transfrontalières, visent à créer un réseau énergétique européen plus intégré et moins vulnérable aux perturbations extérieures. L'initiative repose sur la conviction que la solidarité énergétique entre États membres est indispensable pour garantir une stabilité durable.

2. L'idée d'autonomie stratégique et de souveraineté énergétique

Avec l'évolution du paysage géopolitique, l'idée d'autonomie stratégique européenne s'est imposée comme une réponse aux tensions croissantes avec des fournisseurs énergétiques externes. L'UE a progressivement intégré cette notion dans ses objectifs de politique énergétique, cherchant à réduire sa dépendance vis-à-vis de puissances comme la Russie. Cette aspiration s'est intensifiée après l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014 et plus récemment avec la guerre en Ukraine en 2022. Ces événements ont mis en lumière les vulnérabilités du réseau énergétique européen, accélérant la volonté de renforcer les infrastructures transeuropéennes et de développer de nouvelles capacités de production énergétique renouvelable (Conseil de l'UE, 2022).

Le plan REPowerEU, adopté en 2022 en réponse à la guerre en Ukraine, reflète cette ambition. Il prévoit d'accélérer le développement des énergies renouvelables et de renforcer les interconnexions pour garantir la sécurité d'approvisionnement énergétique (Banque centrale européenne, 2022). L'objectif est de diversifier les sources énergétiques tout en assurant la transition vers un modèle durable et souverain.

3. La transition énergétique et la lutte contre le changement climatique

La transition énergétique constitue une autre idée directrice qui a façonné le RTE-E. L'UE s'est engagée dans une politique ambitieuse de décarbonation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en ligne avec les objectifs climatiques pour 2030 et de l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050 (Commission européenne, 2020). Le RTE-E est présenté comme un levier fondamental pour favoriser l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique européen.

L'intégration massive des énergies renouvelables, telles que l'éolien et le solaire, nécessite des infrastructures interconnectées capables de compenser l'intermittence de ces sources. Cette idée repose sur la création de corridors énergétiques prioritaires permettant le transport de l'électricité issue des énergies renouvelables à travers toute l'Europe. Ainsi, le développement du réseau offshore de la mer du Nord (Northern Seas Offshore Grid - NEMO) incarne cette ambition d'intégrer pleinement les énergies marines dans le réseau européen (Règlement délégué (UE) 2018/540).

4. La résilience et la solidarité énergétique

Enfin, l'idée de résilience énergétique a émergé comme une composante essentielle du RTE-E. Renforcer la capacité du réseau à résister aux crises, qu'elles soient climatiques, géopolitiques ou industrielles, est devenu un objectif prioritaire. Cette notion est intimement liée à la solidarité énergétique entre États membres, garantissant une assistance mutuelle en cas de crise d'approvisionnement (Tomaševski, 2020).

La mise en place de projets transfrontaliers favorise la circulation de l'énergie là où elle est nécessaire, renforçant ainsi la stabilité et la robustesse du réseau européen. Cette idée a été renforcée par les accords d'interconnexion gazière et électrique entre pays frontaliers, permettant des échanges d'énergie et des secours mutuels en cas de coupure ou de perturbation (ACER, 2021).

C. Institutionnalisation et mobilisation des ressources

L'institutionnalisation des Réseaux transeuropéens d'énergie s'est matérialisée par la mise en place d'un cadre réglementaire solide et la mobilisation de ressources financières significatives à travers des instruments tels que le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE). Cette dimension constitue une pierre angulaire du projet européen visant à renforcer l'intégration énergétique, à garantir la sécurité d'approvisionnement et à accélérer la transition vers des énergies renouvelables.

1. Un cadre juridique évolutif

L'institutionnalisation du RTE-E a débuté avec l'adoption du règlement (UE) n° 347/2013, établissant des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes. Ce texte visait à répondre aux lacunes du marché unique de l'énergie, notamment en réduisant la fragmentation des réseaux et en facilitant l'approbation et le financement des projets d'infrastructures transfrontalières. Il a permis de définir des projets d'intérêt commun (PIC) qui bénéficient de procédures accélérées et de conditions financières privilégiées (Commission européenne, 2013).

Cependant, face aux évolutions du marché énergétique et aux impératifs du Pacte vert pour l'Europe, ce règlement a été abrogé et remplacé le 30 mai 2022 par le règlement (UE) 2022/869. Ce nouveau cadre renforce l'alignement des infrastructures avec les objectifs de neutralité climatique et de décarbonation, en mettant l'accent sur le développement des énergies renouvelables, des technologies émergentes comme l'hydrogène et la modernisation des réseaux existants (Commission européenne, 2022).

2. Gouvernance et coordination institutionnelle

La mise en œuvre du RTE-E repose sur une architecture institutionnelle impliquant plusieurs niveaux de gouvernance. Tout d'abord, la Commission européenne joue un rôle central dans la définition des priorités stratégiques et dans la sélection des PIC. Elle travaille en collaboration avec les États membres et les gestionnaires de réseau de transport (GRT) (Commission européenne, 2023 ; ACER, 2021).

Ensuite, il y a l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) qui est chargée d'évaluer les projets transfrontaliers et de donner des avis sur la répartition des coûts

d'investissement (ACER, 2021). L'ACER a aussi pour but de faciliter la coopération entre les régulateurs nationaux pour assurer une application homogène des règlements (ACER, 2021).

Enfin, des groupes régionaux, créés par le règlement, sont responsables de l'évaluation technique des projets, afin de garantir une approche décentralisée et participative (Commission européenne, 2023 ; ACER, 2021). Ces groupes réunissent les représentants des États membres, des gestionnaires de réseaux, des promoteurs de projets ainsi que des organisations de la société civile (ACER, 2021).

3. Mobilisation des ressources financières

Le financement des projets d'intérêt commun (PIC) liés au RTE-E repose largement sur le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). Il s'agit d'un dispositif créé pour consolider les infrastructures transfrontalières et assurer une meilleure connectivité au sein du marché unique. Le MIE reflète la structure du RTE, s'articulant autour de trois secteurs clés : Transport, Énergie et Digital. Cette architecture reflète la volonté de l'Union européenne d'accélérer l'intégration du marché intérieur grâce à des infrastructures interconnectées et résilientes qui couvrent des domaines clés, et ce, afin de soutenir la croissance économique, la transition énergétique et la digitalisation. Il apparaît ainsi clairement que le MIE constitue l'un des principaux outils financiers de l'UE, qui facilite le déploiement d'infrastructures énergétiques critiques. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'en anglais on le dénomme « Connecting Europe Facility (CEF) ».

Tableau 1 : Répartition budgétaire du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) par secteur (2014-2027)

<i>Secteur</i>	2014-2020 (en Mds €)	2021-2027 (en Mds €)
<i>Transport (RTE-T)</i>	24,05	25,81
<i>Énergie (RTE-E)</i>	4,59	5,84
<i>Digital (eRTE)</i>	1,04	2,07
<i>Budget global MIE</i>	29,68	33,72

Sources : CINEA, Rapport annuel 2023 ; Commission européenne, CFP 2021-2027.

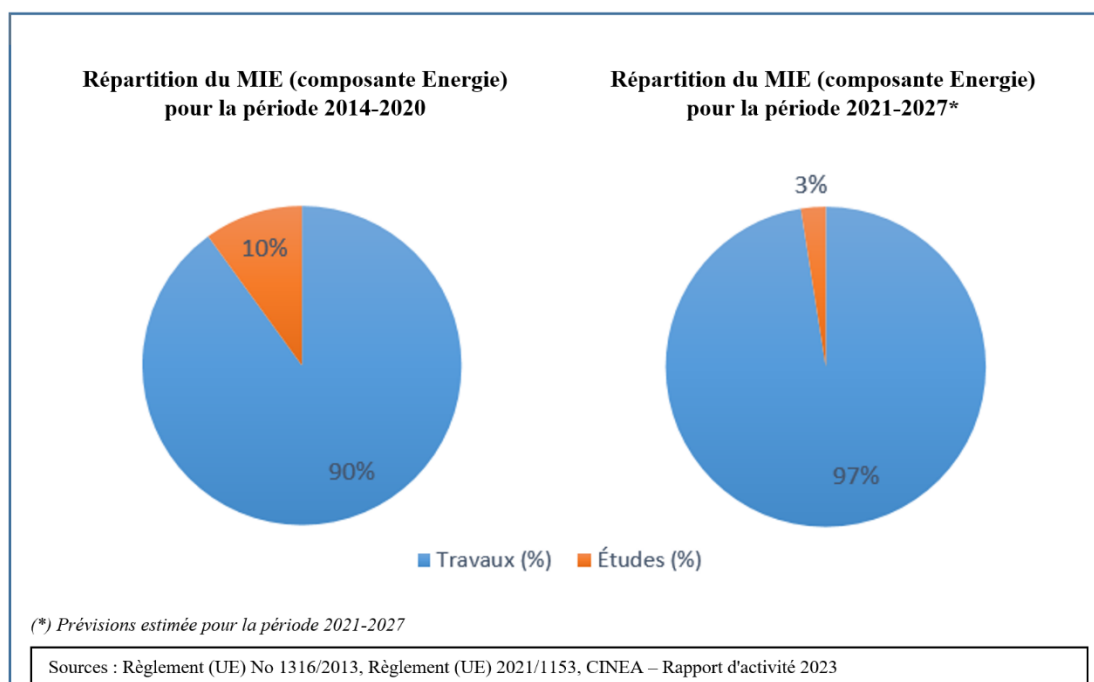
a. Enveloppes budgétaires allouées

Comme illustré dans le tableau ci-dessus (**Tableau 1**), la répartition budgétaire du MIE met en évidence une augmentation significative de la part dédiée à sa composante énergie pour la période 2021-2027. En effet, pour la période 2014-2020, le MIE a alloué 4,59 milliards d'euros pour 149 actions contribuant à 107 projets de PIC dans le domaine de l'énergie. En

comparaison, sous le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, le MIE Energie bénéficie d'un budget renforcé de 5,84 milliards d'euros, marquant une augmentation de 27 % par rapport à la période précédente. Cette augmentation reflète donc bel et bien l'ambition de l'UE d'accélérer la transition énergétique et d'investir dans des infrastructures capables de soutenir le développement des énergies renouvelables, l'hydrogène et d'autres technologies vertes (Commission européenne, 2021).

Dans le rapport d'activité 2023 du CINEA, on remarque que pour la période 2014-2020, la majeure partie (90 %) de l'enveloppe allouée à la composante Energie, a été dépensée pour des travaux (construction d'infrastructures) et 10 % pour la réalisation d'études de nécessité, faisabilité et d'implémentation, comme illustré dans la **Figure 2**. Ce qui souligne l'importance accordée à la mise en œuvre concrète des projets (CINEA, 2023).

Figure 2 : Budget alloué au MIE – Composante énergie

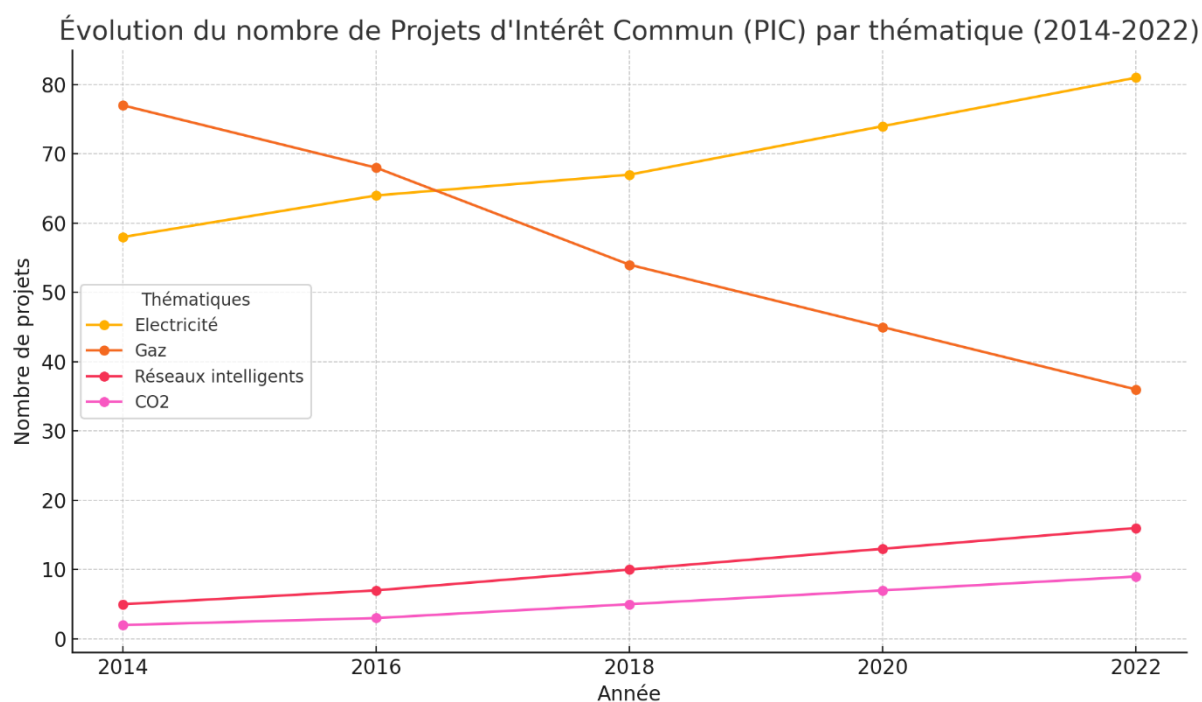


b. Suivi des projets d'intérêt commun (PIC)

Les actions financées par le MIE couvrent une large gamme d'infrastructures, allant des interconnexions électriques aux réseaux gaziers, en passant par les réseaux intelligents et les infrastructures de stockage. Ainsi, comme on peut le voir dans le graphique ci-dessous (**Figure 3**), la majorité des fonds a été dirigée vers des projets de transport d'électricité et de gaz, essentiels pour diversifier les sources d'approvisionnement et assurer la sécurité énergétique de l'Union.

De plus, en regardant l'évolution du nombre de PIC par thématique entre 2014 et 2022, nous voyons de manière significative la diminution des projets gazier et la progression des projets de réseaux intelligents et de transport de CO². Ce qui reflète clairement cette volonté d'accélérer la transition énergétique et la décarbonation¹.

Figure 3 : Évolution du nombre de PIC par thématique entre 2014 et 2022



Sources : Règlements délégués (UE) 2014, 2016, 2018, 2020 et 2022

En 2023, 120 actions soutenues par le MIE avaient été complétées, incluant 58 projets d'électricité et de stockage, 55 projets gaziers, ainsi que quelques initiatives liées aux réseaux intelligents et aux infrastructures de transport de CO₂ (CINEA, 2023). Cependant, il est prévu que la majorité des financements pour la période 2021-2027 sera dédiée aux travaux (97,5 %, cf. **Figure 2**), traduisant une maturité croissante des projets et une volonté de finaliser rapidement les infrastructures nécessaires à la transition énergétique (Parlement européen et Conseil de l'UE, 2021).

Outre le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, le financement des PIC est complété par des synergies avec d'autres fonds européens. Parmi ces autres fonds, nous avons : (1) le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), qui apporte des garanties pour attirer les investissements privés ; (2) les Fonds structurels et d'investissement européens (FESI), utilisés pour soutenir des projets de modernisation des réseaux énergétiques régionaux ; et (3) le plan

¹ Pour plus de détails concernant le nombre précis de PIC par thématique (**Annexe 2** : Tableaux PIC) et leur évolution au fil des règlements délégués de l'UE entre 2014 et 2022 (**Annexe 1** : Liste des PIC - durée de vie).

REPowerEU, adopté en 2022, qui mobilise des financements supplémentaires pour accélérer la sortie des combustibles fossiles et renforcer l'indépendance énergétique de l'UE (Conseil de l'UE, 2022).

Il est à noter que le suivi des projets d'intérêt commun (PIC), par l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER), ne se limite pas à leur financement initial, mais inclut également une évaluation continue de leur progression. Certains projets s'étendent sur plusieurs années, tandis que d'autres sont abandonnés ou intégrés dans des initiatives plus larges, reflétant la flexibilité nécessaire pour adapter les infrastructures aux besoins changeants de l'Union.

Pour illustrer cette dynamique, un tableau en **Annexe 1** présente la liste des PIC entre 2014 et 2022, en indiquant leur durée de vie et leur évolution à travers les règlements délégués de l'UE. L'annexe met en avant les projets actifs sur plusieurs cycles, ceux qui ont été retirés ou fusionnés, ainsi que l'évolution des projets selon les priorités stratégiques de l'UE. Cette vue d'ensemble montre comment l'UE ajuste ses investissements en infrastructures énergétiques pour renforcer la résilience et l'efficacité, tout en soutenant l'autonomie stratégique et la sécurité énergétique.

4. Projets phares du RTE-E : Une réponse aux besoins stratégiques

Les PIC réalisés dans le cadre du RTE-E incarnent des réponses concrètes aux défis stratégiques auxquels l'Union est confrontée en matière de sécurité énergétique, d'intégration des marchés et de transition vers des sources d'énergie durables. Ces projets visent à renforcer l'interconnexion entre États membres, à diversifier les sources d'approvisionnement et à moderniser des infrastructures vieillissantes, tout en soutenant l'objectif global de neutralité carbone fixé par le Pacte vert pour l'Europe.

a. Des projets emblématiques pour la sécurité énergétique et l'interconnexion

Les PIC identifiés dans le tableau ci-dessous (**Tableau 2**) et financés dans le cadre du MIE, constituent l'essence de cette politique. Ces projets couvrent divers domaines tels que les interconnexions électriques transfrontalières, les infrastructures gazières, les réseaux intelligents et les projets liés au transport du CO₂.

Tableau 2 : Projets phares du RTE-E

Nom du PIC	Pays concernés	Description	Montant	Statut
NEMO	Belgique, Royaume-Uni	Interconnexion électrique reliant Zeebrugge (Belgique) à Richborough (Royaume-Uni).	650 M€	Mis en service en 2019
Balticconnector	Estonie, Finlande	Gazoduc sous-marin reliant l'Estonie et la Finlande, afin de réduire leur dépendance aux importations de gaz en provenance de Russie.	Non spécifié	Mis en service en 2020
TAP (Trans Adriatic Pipeline)	Grèce, Albanie, Italie	Gazoduc reliant la mer Caspienne à l'Italie via la Grèce et l'Albanie.	Non spécifié	Mis service en 2020
Celtic interconnector	France, Irlande	Projet d'interconnexion électrique sous-marine reliant la France et l'Irlande.	920 à 930 M€	Mise en service prévue en 2026
Kriegers Flak Combined Grid Solution	Danemark, Allemagne	Interconnexion électrique entre le Danemark et l'Allemagne utilisant des parcs éoliens offshore comme points de connexion.	Non spécifié	Mis en service en 2019
Viking Link	Danemark, Royaume-Uni	Interconnexion électrique sous-marine entre le Danemark et le Royaume-Uni.	1,970 Mrd €	Mise en service prévue en 2023 (retardé pour raisons de permis)
AQUIND	France, Royaume-Uni	Interconnexion électrique entre Le Havre (France) et Lovedean (Royaume-Uni).	600 M€	Mise en service prévue : 2023 (retardé)

Sources : Commission européenne, Règlements délégués (UE) n° 1391/2013, n° 2022/564 ; ACER (2021) ; CINEA, Commission européenne (2023)

Les infrastructures énergétiques transfrontalières sont essentielles pour sécuriser l'approvisionnement énergétique en Europe. Plusieurs interconnexions majeures du RTE-E ont été réalisées ou sont en développement.

Par exemple, le projet NEMO, lancé en 2019, est une ligne électrique sous-marine reliant la Belgique au Royaume-Uni, avec une capacité de 1 000 MW (ACER, 2021). Il renforce la

stabilité du réseau, facilite l'échange d'électricité verte et améliore la flexibilité énergétique face aux pics de demande (CINEA, 2023).

De son côté, le projet Balticconnector a été mis en service en 2020 (CINEA, 2023). Il a permis d'intégrer le marché du gaz des pays baltes à celui de l'Europe du Nord, permettant de réduire la dépendance de ces pays au gaz russe et de renforcer la sécurité énergétique de l'UE. Bien que ce projet fut soutenu par le MIE, il n'a cependant pas de montant spécifiquement mentionné dans les rapports disponibles. Ce projet reflète donc bien l'engagement de l'UE à renforcer la sécurité et la solidarité énergétiques régionales (Commission européenne, 2020).

b. L'intégration des énergies renouvelables : la clé de la transition énergétique

Le développement de corridors électriques et de projets d'interconnexion contribue à l'intégration des énergies renouvelables intermittentes telles que l'éolien et le solaire (ACER, 2021). Le projet Celtic Interconnector, reliant la France et l'Irlande, en est un exemple emblématique (ACER, 2021). Prévu pour être opérationnel en 2026, ce projet devrait permettre de transporter de l'électricité bas carbone entre les deux pays et ainsi réduire l'usage d'énergies fossiles (ACER, 2021 ; CINEA, 2023).

Il en va de même pour le projet Kriegers Flak Combined Grid Solution, qui relie les parcs éoliens danois de Kriegers Flak aux parcs éoliens allemands de Baltic 1 et 2 (ACER, 2021). C'est l'illustration d'une approche novatrice consistant à coupler des infrastructures d'énergie renouvelable avec des interconnexions transfrontalières. Ce projet contribue activement à l'objectif de neutralité carbone de l'UE, en maximisant l'utilisation des ressources renouvelables marines.

c. Renforcer la résilience énergétique face aux crises

Face aux tensions géopolitiques et aux crises énergétiques, plusieurs projets ont été accélérés afin de garantir l'approvisionnement énergétique de l'UE. Par exemple, le projet Trans Adriatic Pipeline (TAP), qui fait partie du Corridor gazier sud-européen (SGC), contribue à diversifier l'approvisionnement en gaz en acheminant du gaz naturel depuis l'Azerbaïdjan vers l'Italie, via la Grèce et l'Albanie (ACER, 2021). Ce projet, opérationnel depuis 2020, réduit considérablement la dépendance de l'Union au gaz russe (Conseil de l'UE, 2022).

Un autre projet stratégique est le Viking Link. Il s'agit d'une interconnexion électrique sous-marine de 1 400 MW reliant le Danemark au Royaume-Uni (ACER, 2021). Ce dernier a été

mis en service en 2023 et vise améliorer la résilience des réseaux électriques européens, facilitant l'échange d'énergie entre les deux pays de manière efficace, et ce, notamment en période de forte demande ou de crise d'approvisionnement (CINEA, 2023).

d. Projets annulés ou reprogrammés : des défis persistants

Jusqu'à présent, nous avons vu des projets qui ont aboutis. Néanmoins, il est à noter que de d'autres PIC, quant à eux ne connaissent pas le même dénouement du fait d'obstacles rencontrés en cours de route. Les obstacles les plus fréquents étant souvent liés à des divergences politiques, des coûts élevés ou des oppositions locales (ACER, 2021). Le projet MidCat (interconnexion gazière entre la France et l'Espagne) et le projet COBRA Cable (interconnexion entre le Danemark et les Pays-Bas) en sont de bons exemples.

Le projet MidCat a été abandonné en 2018 en raison de désaccords politiques et de préoccupations environnementales (ACER, 2021). Toutefois, l'idée d'une interconnexion énergétique entre la péninsule ibérique et la France a refait surface avec le projet BarMar, visant à créer une liaison hydrogène entre Barcelone et Marseille. Cette évolution confirme l'impact des crises, comme la guerre en Ukraine et la crise énergétique, sur les nouvelles priorités en matière de souveraineté énergétique, de transition écologique et de compétitivité technologique. On peut d'ailleurs le constater par une mobilisation accrue des ressources et un soutien renforcé des institutions européennes, notamment la Commission européenne et l'ACER.

À l'inverse, le projet COBRA Cable a finalement été mené à bien, malgré des retards liés à des défis technologiques. Ce dernier exemple démontre la capacité de résilience énergétique de l'UE en mer du Nord malgré les difficultés rencontrées en cours de route.

En conclusion, les projets phares du RTE-E illustrent la capacité de l'UE à adapter ses infrastructures énergétiques pour répondre aux besoins stratégiques de sécurité, de transition écologique et de résilience face aux crises. Ces initiatives s'inscrivent dans une logique de coopération transfrontalière, reflétant la volonté européenne de bâtir un système énergétique plus intégré et durable.

5. Conclusion

Pour conclure cette section, il apparaît clairement que la création du RTE-E, lancée par le règlement (UE) n° 347/2013, renforcée par le règlement n° 2022/869, montre la volonté de l'Union européenne de construire une infrastructure énergétique connectée, durable et solide.

Le financement apporté par le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe prouve que cette ambition se traduit par des projets concrets pour répondre aux défis de la transition énergétique et de la sécurité d'approvisionnement.

Cependant, on constate que l'élaboration et la mobilisation des ressources n'est pas évidente pour atteindre la mise en œuvre des PIC. Les autorisations prennent du temps, les États membres ne sont pas toujours d'accord, et certaines communautés locales s'opposent aux projets. Il faut donc trouver un équilibre entre développement et respect de l'environnement pour que tout le monde suive.

Ces efforts posent les bases des décisions politiques qui guident la création et l'évolution des PIC. La prochaine partie expliquera comment ces décisions aident à concrétiser les ambitions énergétiques de l'UE.

D. Les décisions politiques : Piloter l'avenir énergétique de l'UE

Les décisions politiques jouent un rôle central dans la concrétisation des ambitions européennes en matière d'infrastructures énergétiques. Si l'institutionnalisation du RTE-E et la mobilisation des ressources financières constituent des leviers essentiels, c'est par le biais de décisions politiques claires et coordonnées que les PIC prennent véritablement forme.

Les crises énergétiques et géopolitiques, comme la guerre en Ukraine ou la crise du gaz, ont mis en lumière la nécessité pour l'UE de renforcer sa souveraineté énergétique et d'accélérer la transition vers des sources renouvelables. Face à ces défis, les décisions politiques s'articulent autour de priorités telles que l'accélération des procédures d'autorisation, l'alignement des infrastructures avec les objectifs climatiques et la coopération renforcée entre États membres.

Cette section explore comment les décisions politiques façonnent les grandes orientations du RTE-E, en mettant l'accent sur la sélection des projets, l'allocation des financements et les ajustements stratégiques réalisés en réponse aux évolutions du contexte énergétique mondial.

1. Crises géopolitiques et harmonisation des politiques énergétiques européennes

Les crises énergétiques et géopolitiques ont joué un rôle crucial dans l'évolution des politiques énergétiques de l'Union européenne mettant en lumière les vulnérabilités structurelles du marché énergétique et accélérant la quête de sécurité d'approvisionnement. Parallèlement, ces événements ont contribué à une harmonisation progressive des politiques énergétiques

nationales dans le cadre d'une stratégie commune pour l'autonomie énergétique et la transition écologique.

a. Crises énergétiques comme catalyseurs d'action

Historiquement, les crises énergétiques ont constitué des moteurs d'action essentiels pour l'UE. Les conflits entre la Russie et l'Ukraine en 2006 et 2009 ont provoqué des coupures d'approvisionnement en gaz, soulignant la dépendance excessive de plusieurs États membres aux hydrocarbures russes (Commission européenne, 2010). Ces événements ont conduit à des initiatives visant à diversifier les sources d'approvisionnement et à renforcer les interconnexions gazières et électriques.

L'annexion de la Crimée en 2014, suivie de la guerre en Ukraine en 2022, a renforcé la nécessité d'accélérer cette diversification. En réponse, l'UE a adopté le plan REPowerEU en 2022, dont l'objectif est de réduire drastiquement la dépendance aux importations d'énergie russe avant 2030 (Commission européenne, 2022). Cette crise a poussé à des réallocations budgétaires et à une accélération des projets d'interconnexion transfrontalière.

De plus, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence des failles dans les chaînes d'approvisionnement et retardé la mise en œuvre de certains projets d'infrastructure énergétique (Banque centrale européenne, 2022). Ces perturbations ont poussé l'UE à intégrer la résilience sanitaire et économique dans ses stratégies énergétiques.

b. Harmonisation et cadre législatif commun

Face à ces crises, l'UE a renforcé son cadre législatif afin d'unifier les approches nationales sous une même stratégie énergétique. Le règlement (UE) n° 347/2013 a marqué une première étape décisive en instaurant des règles communes pour la réalisation de PIC, facilitant ainsi leur financement et leur développement (Commission européenne, 2013). Ce règlement a été remplacé par le règlement (UE) 2022/869, qui accorde une priorité accrue aux infrastructures favorisant les énergies renouvelables et l'hydrogène (Parlement européen & Conseil de l'UE, 2022). L'ACER, quant à lui, joue un rôle central dans l'application uniforme de ces règles, en émettant des avis sur la répartition des coûts et en veillant à la coordination des projets transfrontaliers (ACER, 2023).

c. Intégration des marchés et projets structurants

L'harmonisation ne se limite pas à des cadres législatifs : elle passe aussi par des projets concrets d'interconnexion énergétique. Des initiatives comme NEMO (Belgique-Royaume-Uni) ou Balticconnector (Estonie-Finlande) illustrent la volonté de l'UE de créer un marché énergétique intégré, facilitant les échanges transfrontaliers d'électricité et de gaz (ACER, 2021). Ces interconnexions réduisent la dépendance nationale et participent à l'équilibrage des prix.

Le plan REPowerEU s'inscrit dans cette même dynamique. Il a pour objectif de renforcer les interconnexions existantes afin d'accélérer le déploiement des infrastructures renouvelables. L'ajout de projets hydrogène et de réseaux intelligents à la liste des PIC reflète l'évolution des priorités énergétiques européennes vers une neutralité carbone (Commission européenne, 2023).

d. Obstacles et divergences nationales

Malgré ces avancées, l'harmonisation des politiques énergétiques rencontre des obstacles. Certains projets, tels que MidCat (interconnexion France-Espagne), ont été abandonnés en raison d'oppositions locales et de divergences entre États membres (Commission européenne, 2021). Cependant, l'idée d'une interconnexion entre la péninsule ibérique et la France a ressurgi sous la forme du projet BarMar, centré sur l'hydrogène.

Ces difficultés illustrent la complexité de concilier souveraineté nationale et intégration européenne. Pour réussir, l'UE devra surmonter ces résistances locales tout en promouvant une vision commune du futur énergétique, soutenue par des objectifs climatiques partagés (Pacte vert pour l'Europe, 2020).

2. Processus de sélection et d'approbation des projets d'intérêt commun

Pour concrétiser les ambitions énergétiques de l'Union européenne et mettre en œuvre le RTE-E, un processus rigoureux de sélection et d'approbation des projets d'intérêt commun a été instauré. Ce mécanisme garantit que seuls les projets ayant une forte valeur ajoutée pour l'ensemble de l'UE sont retenus, en fonction de leur contribution à la sécurité énergétique, à l'intégration du marché et à la transition écologique (Parlement européen & Conseil de l'UE, 2013).

a. Critères de sélection des PIC

Les critères de sélection des PIC sont clairement définis par l'article 4 du règlement (UE) n° 347/2013 (Parlement européen & Conseil de l'UE, 2013). Premièrement, les projets doivent démontrer qu'ils renforcent la sécurité énergétique en diversifiant les sources d'approvisionnement et en réduisant les vulnérabilités face aux fournisseurs externes (Commission européenne, 2023). Deuxièmement, ils doivent également favoriser l'intégration du marché de l'énergie par l'augmentation des capacités d'interconnexion entre États membres, tout en contribuant à accélérer la transition énergétique grâce à l'intégration des énergies renouvelables et au soutien de technologies émergentes telles que l'hydrogène et les réseaux intelligents (Commission européenne, 2023). Troisièmement, ces projets doivent enfin répondre aux objectifs climatiques fixés dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe et du plan REPowerEU (Commission européenne, 2023).

Depuis le dernier règlement (UE) 2022/869, ces critères mettent davantage l'accent sur les projets contribuant à la neutralité climatique et à l'adaptation des infrastructures énergétiques aux nouvelles priorités stratégiques de l'UE (Parlement européen & Conseil de l'UE, 2022).

b. Rôle des groupes régionaux et des institutions européennes

Les groupes régionaux, composés de représentants des États membres, de la Commission européenne et d'acteurs du secteur énergétique, assurent l'évaluation initiale des projets. La Commission européenne, en s'appuyant sur les recommandations de ces groupes et les avis de l'ACER, établit tous les deux ans une liste des projets retenus, formalisée par des règlements délégués (Commission européenne, 2023). Ce processus garantit que seuls les projets présentant une réelle valeur ajoutée pour l'ensemble de l'UE bénéficient du statut de PIC et sont éligibles aux financements du MIE (CINEA, 2023).

c. Étapes clés du processus

Le processus de sélection se déroule en plusieurs étapes successives. Tout commence par l'identification et la soumission des projets par les promoteurs, qui sont ensuite analysés au niveau régional par les groupes compétents (Parlement européen & Conseil de l'UE, 2022). Une fois cette évaluation terminée, l'ACER fournit ses recommandations, notamment en ce qui concerne les projets transfrontaliers qui nécessitent une répartition des coûts (ACER, 2021). Enfin, sur la base des avis des groupes régionaux et de l'ACER, la Commission établit la liste des projets retenus (Commission européenne, 2023). Ces derniers deviennent alors éligibles aux financements du MIE, facilitant ainsi leur mise en œuvre (CINEA, 2023).

Depuis 2013, ce processus a permis la sélection et la réalisation de nombreux projets majeurs². Ces projets illustrent la capacité du processus à répondre aux priorités énergétiques et climatiques de l'UE, en réduisant les dépendances énergétiques et en renforçant la résilience du réseau européen.

3. Décisions budgétaires et allocations stratégiques

Les décisions budgétaires relatives au RTE-E s'inscrivent dans une logique de soutien ciblé aux projets d'infrastructure essentiels à la sécurité énergétique et à la transition écologique de l'Union. Ces choix reflètent les priorités stratégiques définies par les institutions européennes et se traduisent principalement par des financements alloués dans le cadre du MIE (CINEA, 2023).

Pour la période 2014-2020, 4,59 milliards d'euros ont été mobilisés pour la composante énergétique du MIE, tandis que le cadre 2021-2027 prévoit une augmentation de cette enveloppe, atteignant 5,84 milliards d'euros (Commission européenne, 2021). Ces chiffres, déjà détaillés dans la section précédente sur l'institutionnalisation et la mobilisation des ressources, témoignent de la volonté de l'UE de renforcer la résilience de ses infrastructures énergétiques face aux crises et d'accélérer l'intégration des énergies renouvelables.

L'accent est désormais mis sur des projets en phase de construction, qui représentent 97,5 % des fonds alloués sous le CFP 2021-2027. Ce qui illustre une maturité des projets par rapport aux phases de faisabilité observées précédemment (Commission européenne, 2023). Cette orientation confirme le besoin de finaliser au plus vite les infrastructures stratégiques en réponse aux tensions géopolitiques et aux objectifs climatiques.

Les priorités de financement couvrent :

- Les interconnexions électriques facilitant l'intégration des énergies renouvelables;
- Les infrastructures gazières pour renforcer la sécurité d'approvisionnement ;
- Les technologies émergentes telles que l'hydrogène, en ligne avec le règlement (UE) 2022/869.

² cf. section précédente intitulée « Institutionnalisation et mobilisation des ressources »

En somme, ces décisions budgétaires sont la traduction de la volonté de l'UE d'investir massivement dans des infrastructures durables, tout en assurant une flexibilité permettant d'adapter les financements aux urgences et aux évolutions géopolitiques³.

4. Conclusion

Pour conclure cette section, il ressort que les décisions politiques ont un impact majeur sur l'évolution du RTE-E. Face aux crises géopolitiques et énergétiques, l'Union européenne a ajusté ses priorités en accélérant la construction d'infrastructures essentielles et en harmonisant progressivement ses politiques énergétiques. La révision du cadre législatif, notamment avec le règlement (UE) 2022/869, reflète cette volonté de renforcer la sécurité d'approvisionnement et de promouvoir les énergies renouvelables à grande échelle.

Cependant, malgré ces avancées, des divergences entre États membres et des résistances locales continuent de freiner l'harmonisation. Les projets d'interconnexion et les corridors énergétiques illustrent à la fois les progrès réalisés et les difficultés persistantes dans la mise en œuvre des priorités stratégiques.

En somme, ces décisions politiques jettent les bases d'une architecture énergétique européenne plus intégrée, durable et résiliente. La prochaine section examinera les résultats concrets de ces politiques à travers l'évaluation des projets menés à bien et les bénéfices qu'ils apportent au marché énergétique européen.

E. Résultats

L'étude du RTE-E révèle des interactions complexes entre crises, idées, institutions et décisions dans la politique énergétique de l'Union européenne. En s'appuyant sur les hypothèses de recherche, cette section explore dans quelle mesure le RTE-E reflète une transformation institutionnelle et politique déclenchée par des crises énergétiques et climatiques.

L'hypothèse (1) selon laquelle les crises modifient directement les idées dominantes et influencent les décisions politiques est partiellement validée par l'analyse du RTE-E. Les crises énergétiques et géopolitiques des années 2000 et 2010, notamment les conflits gaziers entre la Russie et l'Ukraine (2006, 2009) et l'annexion de la Crimée (2014), ont mis en lumière la vulnérabilité énergétique de l'UE (Commission européenne, 2014). Ces événements ont

³ Pour plus de détails chiffrés et des illustrations concrètes, voir la section précédente dédiée à la mobilisation des ressources.

renforcé la nécessité d'une sécurité énergétique collective, justifiant le développement des interconnexions et la diversification des sources d'approvisionnement. La guerre en Ukraine en 2022 a intensifié cette dynamique, conduisant à l'adoption du plan REPowerEU en mai 2022, qui vise à réduire rapidement la dépendance au gaz russe d'ici 2030 (Commission européenne, 2022). Ces crises ont accéléré la volonté de développer des infrastructures énergétiques résilientes et de favoriser une transition vers les énergies renouvelables.

Cependant, malgré ces impulsions politiques, des obstacles institutionnels et techniques ont retardé la mise en œuvre concrète de certains projets. Par exemple, l'interconnexion gazière MidCat entre la France et l'Espagne a été abandonnée en 2018, en raison de désaccords politiques et d'inquiétudes environnementales (ACER, 2021).

En ce qui concerne l'hypothèse (2), selon laquelle les crises stimulent des réformes institutionnelles facilitant la mobilisation des ressources et l'adoption de politiques concrètes, est fortement confirmée dans le cadre du RTE-E. L'évolution du RTE-E montre une adaptation continue aux crises et aux priorités stratégiques de l'UE. L'adoption du règlement (UE) n° 347/2013 a marqué une étape clé, en établissant un cadre juridique pour sélectionner et financer les PIC. Cette législation a été renforcée par le règlement (UE) 2022/869, qui met davantage l'accent sur les énergies renouvelables et les projets hydrogène (Parlement européen et Conseil de l'UE, 2022).

Le MIE a joué un rôle fondamental dans la mobilisation des ressources. Entre 2014 et 2020, 4,59 milliards d'euros ont été alloués à des projets énergétiques via le MIE (CINEA, 2023). Ces financements ont permis de réaliser des interconnexions majeures telles que le Balticconnector et le NEMO Link, renforçant ainsi la sécurité énergétique européenne.

En réponse aux récentes crises, l'UE a ajusté ses budgets et accéléré ses investissements à travers des initiatives comme REPowerEU, qui vise à mobiliser des financements supplémentaires pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles et encourager la transition vers les énergies renouvelables (Commission européenne, 2023).

Résultat provisoire :

L'hypothèse 1 est partiellement validée. Les crises ont clairement influencé les idées et les orientations stratégiques de l'UE, mais leur traduction en actions concrètes a été entravée par des divergences politiques et des contraintes économiques et environnementales.

L'hypothèse 2 est largement validée. L'adaptation institutionnelle et la création de cadres budgétaires ont permis de concrétiser les idées politiques en infrastructures énergétiques répondant aux besoins de l'UE.

L'analyse du RTE-E montre que les crises jouent un rôle clé dans l'orientation des politiques énergétiques de l'UE, en catalysant l'émergence de nouvelles idées et en poussant à des réformes institutionnelles. Si l'impact direct des crises sur les décisions est limité par des résistances politiques et des considérations environnementales, leur effet indirect, par le biais de l'adaptation des institutions et de la mobilisation des ressources, apparaît comme un levier déterminant pour la mise en œuvre des projets énergétiques européens.

Conclusion

Résultats et discussion

L'objectif de cette recherche est d'examiner l'impact des crises sur les politiques européennes dans des secteurs stratégiques tels que la défense et l'énergie, en s'appuyant sur l'analyse du Fonds Européen de Défense (FED) et du Réseau Transeuropéen de l'Énergie (RTE-E). En mobilisant la théorie des Trois « I » – Idées, Intérêts et Institutions – cette étude cherche à comprendre comment les crises influencent l'élaboration et l'adaptation des politiques publiques européennes. La problématique s'articule autour de la transformation des idées dominantes et de leur influence sur la création et l'évolution des instruments institutionnels, tout en prenant en compte les divergences d'intérêts entre les États membres. Deux hypothèses structurent cette analyse : la première suggère que les crises ont un effet direct sur les idées politiques, tandis que la seconde met en lumière leur impact indirect à travers idées sur la transformation des institutions.

Tableau 3 : Tableau récapitulatif des études de cas : FED et RTE-E

Critères d'analyse	FED (Défense)	RTE-E (Énergie)	Comparaison et Observations
Contexte de Crise	Crises sécuritaires et géopolitiques (guerre en Ukraine, la place de l'OTAN)	Crises énergétiques (dépendance au gaz russe, guerre en Ukraine), Crise climatique	Crises comme catalyseurs : similitudes dans la réponse rapide face à la menace extérieure, mais la crise climatique impose une transformation de long terme pour le RTE-E.
Idées	Autonomie stratégique, souveraineté technologique	Résilience énergétique, transition verte	Divergence des idées dominantes : souveraineté vs sécurité énergétique.
Intérêts	Divergence d'intérêts nationaux (France vs Pologne)	Convergence des intérêts (diversification énergétique)	Les intérêts divergents ralentissent le FED ; les intérêts convergents facilitent le RTE-E.
Institutions et Adaptation	Création récente (2021) sans cadre institutionnel préalable	Adaptation rapide : RTE existait depuis les années 90, RTE-E formalisé par règlement (UE) 347/2013, remplacé par 2022/869	Maturité institutionnelle : le RTE-E bénéficie de cadres existants (plus de 10 ans d'expérience), facilitant l'alignement des intérêts nationaux et européens. Le FED est jeune et nécessite encore des crises pour évoluer rapidement.

Réponses Budgétaires	Budget de 7,9 milliards € (2021-2027)	Budget de 5,84 milliards € (2021-2027)	Ressources similaires mais évolution plus rapide pour le RTE-E.
Mobilisation des ressources	Progressive (budget limité, résistances)	Immédiate via MIE (budget conséquent)	Mobilisation immédiate pour le RTE-E grâce à des structures institutionnelles préexistantes. Le FED dépend d'un processus politique plus long et fragmenté.
Résilience et Souveraineté	Renforcement de l'autonomie stratégique européenne	Sécurité énergétique et interconnexion	Les deux programmes renforcent l'autonomie stratégique à travers des approches distinctes aux objectifs de résilience et de souveraineté de l'UE
Impact des Idées et Intérêts sur les Institutions	Idées freinées par les intérêts nationaux	Alignement idées-intérêts facilitant les décisions	Tensions entre idées et intérêts plus marquées dans le FED que dans le RTE-E.
Hypothèse 1 : Impact des crises	Partiellement validée	Fortement validée	Les crises façonnent directement les décisions énergétiques (RTE-E), tandis que dans la défense, leur influence est freinée par des divergences nationales.
Hypothèse 2 : Mobilisation des institutions	Lente et progressive	Rapide et efficace	L'existence d'un cadre institutionnel préexistant pour le RTE-E accélère la réponse aux crises, alors que le FED doit construire progressivement ses mécanismes.

Comme on peut le voir dans ce tableau récapitulatif (**Tableau 3**), les résultats montrent que les crises jouent un rôle catalyseur dans l'intégration européenne, bien que leur nature et leur intensité varient selon les secteurs. En matière de défense, des événements géopolitiques majeurs, comme l'annexion de la Crimée en 2014 et la guerre en Ukraine en 2022, ont accéléré des initiatives comme le FED. Ces crises ont révélé des vulnérabilités structurelles et ont renforcé la nécessité d'une plus grande autonomie stratégique. Dans le secteur de l'énergie, les crises d'approvisionnement, accentuées par la dépendance européenne au gaz russe, ainsi que la crise climatique, ont favorisé l'évolution rapide du RTE-E, mettant l'accent sur la sécurité énergétique et la transition vers des sources renouvelables. Ces deux études de cas illustrent comment des crises différentes peuvent générer des dynamiques institutionnelles similaires.

L'analyse souligne que les idées jouent un rôle moteur dans l'élaboration des politiques, bien que leur mise en œuvre soit plus rapide dans le domaine de l'énergie que dans celui de la défense. L'idée d'autonomie stratégique est centrale dans les deux secteurs, mais elle se traduit différemment : pour le RTE-E, elle se manifeste par des efforts concrets de résilience énergétique et de diversification des sources, tandis que pour le FED, l'accent est mis sur la

souveraineté militaire et technologique. Toutefois, malgré la force des idées, l'avancement des politiques de défense est ralenti par des divergences idéologiques et des intérêts nationaux contradictoires, freinant ainsi l'intégration européenne dans ce domaine.

Les résultats révèlent également des dynamiques contrastées en matière d'intérêts nationaux. Dans le secteur énergétique, la convergence autour des enjeux de sécurité d'approvisionnement et de transition écologique favorise la coopération entre les États membres. En revanche, dans le domaine de la défense, les intérêts nationaux persistent de manière fragmentée. Tandis que certains pays, comme la France, soutiennent une vision d'autonomie stratégique européenne, d'autres, notamment la Pologne et les pays baltes, privilégient une collaboration étroite avec l'OTAN. Ces divergences freinent l'intégration du FED et ralentissent la prise de décisions communes, contrairement au secteur énergétique où l'alignement des objectifs favorise une progression plus harmonieuse.

Sur le plan institutionnel, l'étude met en évidence des différences significatives entre les deux secteurs. Le RTE-E repose sur un cadre institutionnel solide, en constante évolution depuis les années 1990, garantissant une stabilité qui facilite l'adaptation aux nouveaux défis. En revanche, le FED est une initiative récente, toujours en cours d'institutionnalisation, et fait face à des résistances nationales et à l'absence d'une véritable culture de défense commune au sein de l'UE. Cette asymétrie institutionnelle explique pourquoi le RTE-E progresse plus rapidement, tandis que le FED connaît un développement plus fragmenté et incertain.

D'un point de vue budgétaire, des disparités notables apparaissent également. Le RTE-E bénéficie d'un financement stable et croissant, avec une augmentation des ressources pour la période 2021-2027, garantissant la pérennité des projets. En revanche, bien que le FED dispose de financements substantiels, ceux-ci restent modestes par rapport aux dépenses nationales en matière de défense. De plus, une part importante de ces fonds est consacrée à la recherche et au développement, traduisant une approche prudente et expérimentale.

Ces résultats confirment partiellement la première hypothèse : les crises transforment directement les idées dominantes, mais cette influence se manifeste plus rapidement dans le secteur de l'énergie que dans celui de la défense. En revanche, la seconde hypothèse, qui met en avant l'impact indirect des crises à travers les idées et la transformation institutionnelle, est fortement validée. L'évolution du RTE-E en réponse aux crises énergétiques illustre parfaitement cette dynamique, tandis que dans le domaine de la défense, bien que les crises

aient stimulé la création du FED, elles n'ont pas encore permis de surmonter toutes les barrières institutionnelles et politiques.

Limites et recommandations

Toutefois, certaines limites doivent être prises en compte. Il est parfois difficile de distinguer l'influence des idées de celle des intérêts nationaux, car les discours officiels masquent souvent des objectifs pragmatiques. De plus, la différence de temporalité entre le FED, initiative récente, et le RTE-E, projet plus ancien, complique leur comparaison directe. Cette divergence reflète des niveaux de maturité institutionnelle différents, rendant l'intégration de la défense plus lente et complexe que celle du secteur énergétique.

Pour mieux distinguer l'influence des idées de celle des intérêts nationaux, plusieurs recommandations peuvent être envisagées. La première consisterait à combiner l'analyse des discours politiques avec des données sur les votes et décisions des institutions européennes afin d'obtenir une compréhension plus complète des dynamiques à l'œuvre. On pourrait également y inclure des entretiens avec des décideurs afin de révéler les arbitrages et compromis qui orientent les choix politiques. La seconde serait de faire une cartographie des alliances et des coalitions entre les États membres pour avoir une visualisation claire des divergences d'intérêts, ainsi en la combinant à une analyse du langage officiel cela permettrait d'identifier les récits idéologiques susceptibles de masquer des motivations plus pragmatiques ou nationales. Par ailleurs, une étude comparative avec d'autres blocs régionaux, comme l'ASEAN ou l'OTAN, serait intéressante car elle apporterait une perspective extérieure, en mettant en évidence des dynamiques similaires ou divergentes. Pour finir, une analyse des crises passées permettrait de mieux différencier les réformes durables des ajustements temporaires.

Perspectives futures

Enfin, cette recherche ouvre des perspectives pour étendre l'analyse à d'autres secteurs stratégiques tels que le numérique, la santé ou l'agriculture. Les domaines émergents, comme l'intelligence artificielle et la cybersécurité, méritent une attention particulière en raison de leur rôle croissant dans l'autonomie stratégique européenne.

Au-delà des secteurs de la défense et de l'énergie, cette étude met en lumière une dynamique plus large : la volonté de l'Union européenne d'atteindre une souveraineté technologique. En misant sur l'innovation et en développant des projets transnationaux comme le FED et le RTE-E, l'UE cherche à réduire sa dépendance vis-à-vis des grandes puissances. Cependant, des

secteurs critiques comme le numérique et l'intelligence artificielle restent dominés par des acteurs extérieurs, soulevant des interrogations sur la capacité de l'Europe à préserver son autonomie stratégique à long terme.

L'innovation technologique, soutenue par des politiques ambitieuses, pourrait devenir un levier essentiel pour renforcer la compétitivité et la souveraineté de l'UE dans un monde de plus en plus numérisé. Cette étude souligne que l'intégration européenne est un processus en constante évolution, façonné par des crises, des avancées technologiques et des ajustements institutionnels permanents.

Bibliographies

- Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER). (2021). *Rapport annuel de suivi des projets d'intérêt commun dans le domaine de l'énergie*.
URL : https://www.acer.europa.eu/Official_documents/Acts_of_the_Agency/Publication/ACER%20Annual%20Report%20on%20the%20Progress%20of%20Projects%20of%20Common%20Interest%20in%20the%20Field%20of%20Energy%202021.pdf
- Agence Européenne de Défense. (2016). *Annual Report on Defence Data*.
URL : <https://eda.europa.eu/docs/default-source/documents/eda-annual-report-2016>
- Allard-Poesi, F. (1996). *Les cartes cognitives dans la recherche en gestion : Un outil d'analyse stratégique*. *Revue Française de Gestion*, 112(7), 85-100.
- Aradau, C., Lobo-Guerrero, L., & Van Munster, R. (2008). *Security, Technologies of Risk, and the Political: Guest Editors' Introduction*. *Security Dialogue*, 39(2/3), 147–154. URL : <http://www.jstor.org/stable/26299623>
- Arteaga, F., Jermalavicius, T., Marrone, A., & Maulny, J. P. (2016). *Appropriate level of European strategic autonomy*. *Rapport du Groupe Ares*. URL : <https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2016/11/ARES-Group-Report-Strategic-autonomy-November-2016.pdf>
- Axelrod, R. (1984). *The Evolution of Cooperation*. Basic Books. URL : <https://ee.stanford.edu/~hellman/Breakthrough/book/pdfs/axelrod.pdf>
- Banque centrale européenne. (2022). *The impact of the war in Ukraine on euro area energy markets*.
- Barbier, J., & Lechevalier, A. (2015). *Présentation du dossier*. *Revue Française Des Affaires Sociales*, (3), 5-31. <https://doi.org/10.3917/rfas.153.0005>
- Baumgartner, F. R., & Jones, B. D. (1993). *Agendas and instability in American politics*. Chicago: University of Chicago Press.
- Béland, D. (2009). *Ideas, institutions, and policy change*. *Journal of European Public Policy*, 16(5), 701-718. <https://doi.org/10.1080/13501760902983382>
- Borrell, J. (2021). *Europe's Global Role: An Ambition for Strategic Autonomy*. *European Union External Action Service*. URL : <https://eudebates.tv/debates/special-debates/future-of-europe/josep-borrell-eudebates-european-strategic-autonomy/>
- Breton, T. (2020). *Déclaration sur le renforcement de la souveraineté industrielle européenne*. *Commission européenne*.
URL : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/SPEECH_20_1655
- Breton, T. (2021). *Déclaration sur l'autonomie stratégique européenne*. URL : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/SPEECH_21_4701
- Buchanan, J. M. (1986). *Liberty, Market and State: Political Economy in the 1980s*. Wheatsheaf Books.
- Campbell, J. L. (2002). *Pour convaincre les sceptiques : à propos des idées et des critiques de la théorie du choix rationnel*. *Sociologie Et Sociétés*, 34(1), 35. <https://doi.org/10.7202/009744ar>

Capoccia, G. (2016). *Critical Junctures and Institutional Change*. In Mahoney, J., & Thelen, K. (Eds.), *Advances in Comparative-Historical Analysis*. Cambridge University Press.

CINEA, Commission européenne. (2023). *Connecting Europe Facility – Energy: Programme Achievements and Future Outlook*. URL: https://cinea.ec.europa.eu/publications/cef-energy-2023-latest-achievements-and-way-forward_en

Commission européenne. (2011). *Energy infrastructure priorities for 2020 and beyond – A blueprint for an integrated European energy network*. URL: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A52010DC0677>

Commission européenne. (2018). *Proposition de règlement établissant le Fonds européen de défense*. URL: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52018PC0476>

Commission européenne. (2019). *Pacte vert pour l'Europe : Feuille de route pour rendre l'économie de l'UE durable*. URL: : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52019DC0640>

Commission européenne. (2020). *Règlement délégué (UE) 2020/389 concernant les projets d'intérêt commun relatifs aux infrastructures énergétiques transeuropéennes*. URL: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32020R0389>

Commission européenne. (2021). *Regulation (EU) 2021/697 of the European Parliament and of the Council establishing the European Defence Fund*. URL: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32021R0697>

Commission européenne. (2021). *Présentation du budget du Fonds européen de défense pour 2021-2027*. URL: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_21_1823

Commission européenne. (2022). *Instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA)*. URL: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_22_3795

Commission européenne. (2022). *Alignement des programmes de travail et priorités stratégiques dans le cadre du FED et du CFP*. URL: https://ec.europa.eu/defence-industry-space/eu-defence-industry/aligning-work-programmes-and-strategic-priorities-under-edf-and-cfp_fr

Commission européenne. (2022). *REPowerEU: Plan to rapidly reduce dependence on Russian fossil fuels and fast forward the green transition*. URL: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52022DC0230>

Commission européenne. (2023). *Liste des projets d'intérêt commun : rapport de suivi*. URL: https://ec.europa.eu/energy/topics/infrastructure/projects-common-interest/2023-pci-list_fr

Conseil de l'Union européenne. (2020). *Stratégie pour une Union de l'énergie résiliente et durable*. URL: <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/12/11/eu-strategy-for-resilient-and-sustainable-energy-union/>

Conseil de l'Union européenne. (2022). *Boussole stratégique pour la sécurité et la défense – Un guide pour l'action*. URL: <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/03/21/strategic-compass-for-security-and-defence-towards-a-european-union-that-protects-its-citizens-values-and-interests/>

Conseil de l'Union européenne. (2022). *Conclusions du Conseil européen sur l'énergie et la sécurité d'approvisionnement*. URL: <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press->

[releases/2022/10/21/european-council-conclusions-on-energy-and-security-of-supply-20-21-october-2022/](https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2022/10/21/european-council-conclusions-on-energy-and-security-of-supply-20-21-october-2022/)

Conseil Européen. (2019). *EU Strategic Autonomy and NATO Relations*. URL: <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2019/12/12/eu-strategic-autonomy-and-nato-relations/>

Coen, D., & Richardson, J. (2009). *Lobbying the European Union: Institutions, Actors, and Issues*. Oxford University Press.

Cheikbossian, G. (2015). *Dynamique de l'action collective, taille du groupe et degré de rivalité de la rente*. *Revue d'économie politique*, 125(1), 145–169. <https://doi.org/10.3917/redp.251.0145>

Chédotel, F., Stimec, A., & Vignikin, A. (2015). *Management des équipes projet : l'impact de la gestion des conflits et de l'improvisation organisationnelle sur la performance*. *Revue De Gestion Des Ressources Humaines*, N° 96(2), 24-41. <https://doi.org/10.3917/grhu.096.0024>

Dennison, S., & Varma, T. (2022). *Une certaine idée de l'Europe : Quel leadership pour le prochain Président français ?* URL: <https://ecfr.eu/paris/publication/une-certaine-idee-de-leurope-quel-leadership-pour-le-prochain-president-francais/>

DiMaggio, P. J., & Powell, W. W. (1983). *The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields*. *American Sociological Review*, 48(2), 147-160. <https://doi.org/10.2307/2095101>

Dolowitz, D. P., & Marsh, D. (2000). *Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy-Making*. *Governance*, 13, 5-23.

European Commission. (2022). *Regulation (EU) 2022/869 on guidelines for trans-European energy infrastructure*. *Official Journal of the European Union*.

European Parliament. (2016). *Vers une Union européenne de la défense : Un livre blanc comme première étape*. URL: [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document/EXPO_STU\(2016\)535011](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document/EXPO_STU(2016)535011)

European Parliament. (2023). *Budgetary Policy: Overview and Challenges*. Strasbourg.

European Union. (2016). *Shared Vision, Common Action: A Stronger Europe*. URL: https://eeas.europa.eu/archives/docs/top_stories/pdf/eugs_review_web.pdf

Fioretos, O. (2018). *The syncopated history of the liberal international order*. *The British Journal of Politics and International Relations*, 21(1), 20-28. <https://doi.org/10.1177/1369148118791415>

Fortaillier, L. (2021). *Ne pas réveiller un serpent qui dort : une campagne d'éducation anti-xénophobie dans les townships du cap (Afrique du Sud)*. *Sources*, 2, 169-198. <https://doi.org/10.4000/11tae>

Gaillard, B. (2021, juillet 15). *Pacte vert européen : La Commission dévoile son plan de bataille contre les émissions carbone*. *Touteleurope.eu*. URL: <https://www.touteleurope.eu/environnement/pacte-vert-europeen-la-commission-devoile-son-plan-de-bataille-contre-les-emissions-carbone/>

Gould, S. J., & Eldredge, N. (1972). *Punctuated equilibria: An alternative to phyletic gradualism*. In T. J. M. Schopf (Ed.), *Models in Paleobiology* (pp. 82-115). Freeman, Cooper & Co.

- Granovetter, M. (1983). *The Strength of Weak Ties: A Network Theory Revisited*. *Sociological Theory*, 1(1), 201-233.
- Green Deal européen et numérique (1/4). Stratégies. (2020). *Digital Wallonia*. Consulté le 6 août 2024, sur <https://www.digitalwallonia.befr/publications/green-deal-et-numerique-1>
- Greenwood, J. (2003). *Interest Representation in the European Union*. Palgrave Macmillan.
- Guitton, M. & Lequeux, V. (20 juin 2023). Budget à long terme de l'UE: Qu'est-ce que le cadre financier pluriannuel (CFP)? *Touteurope.eu*. <https://www.touteurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/budget-a-long-terme-de-l-ue-qu-est-ce-que-le-cadre-financier-pluriannuel-cfp/>
- Grevi, G. (2021). *Europe's Strategic Autonomy and the Partnership Approach*. In *The Strategic Partnership in the Light of the European Global Strategy*. Springer. https://doi.org/10.1007/978-3-030-65044-5_2
- Hall, P. A. (1993). *Policy paradigms, social learning, and the state: The case of economic policymaking in Britain*. *Comparative Politics*, 25(3), 275. <https://doi.org/10.2307/422246>
- Hall, P. A., & Taylor, R. C. R. (1996). *Political Science and the Three New Institutionalisms*. *Political Studies*, 44(5), 936-957.
- Hall, P. M. and McGinty, P. J. W. (1997). Policy as the transformation of intentions: producing program from statute. *The Sociological Quarterly*, 38(3), 439-467. <https://doi.org/10.1111/j.1533-8525.1997.tb00487.x>
- Helwig, N. (2020). *EU Strategic Autonomy. FIIA Working Paper.*, Institut finlandais des affaires internationales. https://www.fiaa.fi/wp-content/uploads/2020/10/wp119_strategic_autonomy-2.pdf
- Hood, C. (1990). *J. G. March and J. P. Olsen Rediscovering Institutions: The Organizational Basis of Politics*. *Journal of Public Policy*, 10(3), 349–351. <https://doi.org/10.1017/S0143814X00005869>
- IHEDN. (2021). *Union européenne et enjeux de défense : les défis de l'autonomie stratégique européenne*. *Revue Défense Nationale*, N° 836(1), 7-11. <https://doi.org/10.3917/rdna.836.0007>
- Jones, E., Kelemen, R. D., & Meunier, S. (2016). *Failing Forward? The Euro Crisis and the Incomplete Nature of European Integration*. *Comparative Political Studies*, 49(7), 1010–1034. <https://doi.org/10.1177/0010414015617966>
- Juncker, J.-C. (2016). *Discours sur l'état de l'Union*. URL: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/SPEECH_16_3043
- Kölling, M., & Fernández Sola, N. (2012). *Bridging the Gap between Ambitions, Expectations and Capability: External Action in the EU's Multiannual Financial Framework (2014-20)*.
- Lavery, S., McDaniel, S., & Schmid, D. (2022). "European strategic autonomy: New agenda, old constraints". Dans *The political economy of geoeconomics: Europe in a multipolar world*. Springer.
- Lhomme, S., Serre, D., Diab, Y., & Laganier, R. (2013). *Résilience et adaptabilité : deux réponses complémentaires aux crises*. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 69(1), 34-39. <https://doi.org/10.3917/re.069.0034>
- Lequesne, C. (2022). *La France et la construction européenne : entre adhésion et défiance*. *Vie Publique*.

- Manza, J. (2015). *Reconnecting the political and the economic in the new gilded age*. *Contemporary Sociology a Journal of Reviews*, 44(4), 449-462. <https://doi.org/10.1177/0094306115588484>
- March, J. G., & Olsen, J. P. (1984). *The New Institutionalism: Organizational Factors in Political Life*. *American Political Science Review*, 78(3), 734-749.
- McNamara, K. R. (1998). *The currency of ideas: Monetary politics in the European Union*. Cornell University Press.
- Meyer, J. W., & Rowan, B. (1977). *Institutionalized Organizations: Formal Structure as Myth and Ceremony*. *American Journal of Sociology*, 83(2), 340-363.
- Meadwell, H. (2002). *La théorie du choix rationnel et ses critiques*. *Sociologie Et Sociétés*, 34(1), 117. <https://doi.org/10.7202/009751ar>
- North, D. C. (1990). *Institutions, institutional change, and economic performance*. Cambridge University Press.
- Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511807763>
- OTAN. (2020). *Les dépenses de défense des pays de l'OTAN (2013-2020)*. URL : https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_178975.htm
- Palier, B., & Surel, Y. (2005). *Les « trois I » et l'analyse de l'État en action*. *Revue française de science politique*, 55, 7-32. <https://doi.org/10.3917/rfsp.551.0007>
- Pierson, P. (2000). *Increasing returns, path dependence, and the study of politics*. *American Political Science Review*, 94(2), 251–267. <https://doi.org/10.2307/2586011>
- Pierson, P. (2004). *Politics in Time: History, Institutions, and Social Analysis*. Princeton University Press.
- Poupeau, F.-M. (2006). *Les réseaux du politique : territoires et pouvoirs*. Presses Universitaires de Rennes.
- Poundstone, W. (1992). *Prisoner's Dilemma*. Doubleday.
- Protière, G., Chambardon, N., Malblanc, M., & Béal-Long, J. (2016). *Fiche 3. La souveraineté (1). Définition. Les indispensables du droit constitutionnel*, p. 21-26. Ellipses.
- Ratti, L. (2023). *Nato and the CSDP after the Ukraine war: The end of European strategic autonomy?* *Canadian Journal of European and Russian Studies*, 16(2), 73-89. <https://doi.org/10.22215/cjers.v16i2.4150>
- Rieker, P., & Blockmans, S. (2019). *Plugging the capability-expectations gap: towards effective, comprehensive and conflict-sensitive EU crisis response?* *European Security*, 28(1), 1-21. <https://doi.org/10.1080/09662839.2018.1562444>
- Rose, T. (1993). *Robert Putnam with Robert Leonardi and Raffaella Nanetti, Making democracy work: Civic traditions in modern Italy*. *National Civic Review*, 82(2), 197–199. <https://doi.org/10.1002/ncr.4100820215>
- Rosemain, M. (2024). *France's nuclear weapons should be part of European defence debate, Macron says*. *Reuters*.

- Scott, W. R. (1995). *Institutions and Organizations: Ideas, Interests, and Identities*. *Management*, 17, 136-140. <https://doi.org/10.3917/mana.172.0136>
- Steck, P., Tourniaire, A., & Minonzio, J. (2013). *Budget de l'union européenne 2014-2020 : sortie de crise ? Informations Sociales*, 180(6), 113-121. <https://doi.org/10.3917/inso.180.0113>
- Stone, D. (2004). *Transfer agents and global networks in the 'transnationalization' of policy*. *Journal of European Public Policy*, 11(3), 545-566.
- Swanstrom, T., & Banks, B. (2008). *Going regional*. *Journal of Planning Education and Research*, 28(3), 355-367. <https://doi.org/10.1177/0739456x08324684>
- Thelen, K. (2004). *How Institutions Evolve: The Political Economy of Skills in Germany, Britain, the United States, and Japan*. Cambridge University Press.
- Vergniolle de Chantal, F. (2001). *La polyarchie vue de gauche*. *Raisons politiques*, 1(1), 155-170. <https://doi.org/10.3917/rai.001.0155>
- Von der Leyen, U. (2022). *Discours sur l'état de l'Union*. Commission européenne. Consulté en ligne : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/speech_22_5493
- Williamson, O. E. (1981). *The economics of organization: The transaction cost approach*. *American Journal of Sociology*, 87(3), 548-577. <https://doi.org/10.1086/227496>
- Zieliński, T. (2020). *Strategic Autonomy of the European Union in Security and Defence*. *Lithuanian Annual Strategic Review*, 18(1), 5-22. <https://doi.org/10.47459/lasr.2020.18.1>

Résumé

Depuis la fin de la Guerre froide, l'Union européenne (UE) a été confrontée à un environnement international de plus en plus instable, ce qui a conduit à l'élaboration du concept d'autonomie stratégique européenne (ASE). Ce mémoire examine comment les crises influencent les décisions des acteurs européens en matière de politiques publiques liées à l'ASE, en se concentrant sur deux études de cas : le Fonds Européen de Défense (FED) et l'Initiative pour l'Interconnexion des Réseaux Énergétiques (RTE-E). À travers une analyse combinant approches quantitatives, à travers le budget européen, et qualitatives, cette recherche explore les dynamiques entre les forces extérieures et les réponses institutionnelles de l'UE, offrant ainsi une compréhension approfondie des mécanismes qui renforcent la résilience et l'indépendance stratégique de l'Union.

Mots-clés :

Union européenne, Autonomie stratégique, PESD, Énergie, Intégration européenne

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/psad

